

Projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2021 de la MRC de L'Érable

(Ébauche de travail)



L'ÉRABLE
TERRE DE CRÉATIVITÉ

Dominic Doucet

Coordonnateur à la gestion des matières résiduelles

MRC de L'Érable

1783, av. Saint-Édouard, bureau 300

Plessisville (Québec) G6L 3S7

Tél. : (819) 362-2333, poste 1226

Contenu

1.	Description du territoire de planification	9
1.1	Description géographique de la MRC de L'Érable	9
1.2	Démographie du territoire	21
1.3	Activités économiques	27
2.	La gestion actuelle des matières résiduelles dans la MRC de L'Érable	30
2.1	Organisation administrative du territoire	30
2.2	Ententes intermunicipales	31
2.3	Inventaire des collectes	32
2.4	Les programmes de communication et de sensibilisation.....	41
2.5	Coûts de gestion des matières résiduelles assumés par le secteur municipal.....	42
3.	Les intervenants en gestion des matières résiduelles.....	43
3.1	Les intervenants	43
3.2	Activités du secteur municipal et du secteur privé	47
4.	Inventaire des matières résiduelles produites dans la MRC de L'Érable.....	50
4.2	Matières recyclables - Secteur résidentiel.....	51
4.3	Matières recyclables - Secteur ICI	52
4.4	Matières organiques – Secteur résidentiel	53
4.5	Boues municipales.....	53
4.6	Matières organiques – Secteur ICI.....	54
4.7	Textiles et véhicules hors d'usage	54
4.8	Autres matières résiduelles.....	56
4.9	Résidus ultimes	57
5.	Bilan	61
5.1	Objectifs gouvernementaux	61
5.2	Bilan par objectif gouvernemental	61
5.3	Forces et faiblesses	69

5.4	Plan d'action de la MRC de L'Érable.....	71
6.	Plan d'action 2016-2021.....	72
6.1	Mesures pour les matières recyclables	73
6.2	Mesures pour les matières putrescibles	75
6.3	Mesures pour les encombrants	77
6.4	Mesure pour les résidus domestiques dangereux	77
6.5	Mesures pour les textiles	78
6.6	Mesures pour les déchets ultimes.....	79
6.7	Mesures pour les déchets du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition 81	
6.8	Mesures concernant les boues septiques	82
6.9	Mesures générales concernant la gestion des matières résiduelles et la réglementation ...	83
6.10	Mesures de suivi et d'application du plan de gestion.....	84
6.11	Budget	85
7.	Annexe	89
7.1	Annexe 1	89
7.2	Annexe 2	92

Index des tableaux

Tableau 1: Aperçu de la population dans les milieux urbain et rural.....	12
Tableau 2: Municipalités visées par le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de L'Érable (2015).....	14
Tableau 3: Population permanente des municipalités de la MRC de L'Érable.....	21
Tableau 4: Population permanente et saisonnière (2011)	22
Tableau 5: Projections démographiques	24
Tableau 6 : Fiche descriptive des caractéristiques démographique et socio-économique	25
Tableau 7 : Répartition de l'emploi selon certains regroupements industriels, MRC de L'Érable.....	27
Tableau 8 : Nombre de fermes et d'exploitants agricoles par municipalité, MRC de L'Érable, 2006...	28
Tableau 9 : Nombre de fermes et nombre d'entailles par municipalité, MRC de L'Érable, Centre-du-Québec et province de Québec, 2007	30
Tableau 10: Municipalités couvertes par le PGMR.....	31
Tableau 11: Entente intermunicipale	31
Tableau 12: Contrats de collecte des matières résiduelles.....	32
Tableau 13: Contrats de collecte sélective des matières recyclables	33
Tableau 14 : Collecte du plastique agricole.....	34
Tableau 15: Collecte des résidus verts	35
Tableau 16: Collecte des résidus domestiques dangereux (RDD)	36
Tableau 17 : Collecte des encombrants	38
Tableau 18 : Collecte des boues de fosses septiques.....	39
Tableau 19 : Collecte des boues usées municipales.....	40
Tableau 20: Activités de communication et de sensibilisation	41
Tableau 21 : Coûts totaux assumés par le secteur municipal.....	42
Tableau 22 : Liste des organismes municipaux et gouvernementaux de la MRC de L'Érable	43
Tableau 23 : Organismes impliqués dans la gestion des matières résiduelles	44
Tableau 24 : Organismes de développement économique, technologique et coopératif de la MRC de L'Érable	45
Tableau 25 : Groupes environnementaux et organismes communautaires de la MRC de L'Érable....	45

Tableau 26 : Liste des commissions scolaires couvrant le territoire de la MRC de L'Érable	46
Tableau 27 : Liste des établissements scolaires du territoire de la MRC de L'Érable	46
Tableau 28 : Entreprises de collecte des matières résiduelles desservant la MRC de L'Érable	47
Tableau 29 : Entreprises de collecte des matières recyclables	47
Tableau 30 : Entreprises de collecte et de traitement des boues desservant la MRC de L'Érable	48
Tableau 31 : Centres de tri desservant le territoire de la MRC de L'Érable	48
Tableau 32 : Entreprises spécialisées en réemploi et recyclage de la MRC de L'Érable	49
Tableau 33 : Sources des données par secteur	51
Tableau 34 : Matières recyclables – secteur résidentiel	52
Tableau 35 : Matières recyclables - Secteur ICI	52
Tableau 36 : Matières organiques – Secteur résidentiel	53
Tableau 37 : Boues municipales	54
Tableau 38 : Matières organiques – Secteur ICI	54
Tableau 39: Textiles et véhicules hors d'usage	55
Tableau 40: Autres matières résiduelles	56
Tableau 41: Matériaux de construction, rénovation et démolition	57
Tableau 42: Résidus ultimes	58
Tableau 43 : Totalité des résidus du secteur résidentiel	58
Tableau 44: Résidus de fosses septiques et des boues d'étangs aérés	59
Tableau 45: Totalité des résidus du secteur ICI	59
Tableau 46: Totalité des résidus du secteur CRD	59
Tableau 47 : Résultats globaux (secteurs municipal, ICI et CRD)	60
Tableau 48 : Résultats globaux (secteurs municipal, ICI et CRD)	62
Tableau 49 : Taux de récupération par matières	62
Tableau 50 : Taux et quantité de récupération par secteur	63
Tableau 51 : Taux de récupération de la matière organique par secteur	64
Tableau 52: Taux de récupération des résidus de béton, de brique et d'asphalte	64
Tableau 53 : Taux de récupération du segment du bâtiment	65
Tableau 54: Collecte des résidus domestiques dangereux (RDD)	66

Tableau 55 : Objectifs de la MRC	71
Tableau 56 : Plan d'action 2016-2021.....	73
Tableau 57 : Coûts estimés	85
Tableau 58 : Revenus estimés.....	88
Tableau 59 : Enfouissement municipal.....	89
Tableau 60 : Collecte municipale des matières recyclables	89
Tableau 61 : Collecte municipale des résidus verts.....	90
Tableau 62 : Collecte municipale des résidus domestiques dangereux.....	90
Tableau 63 : Collecte municipale des encombrants	91

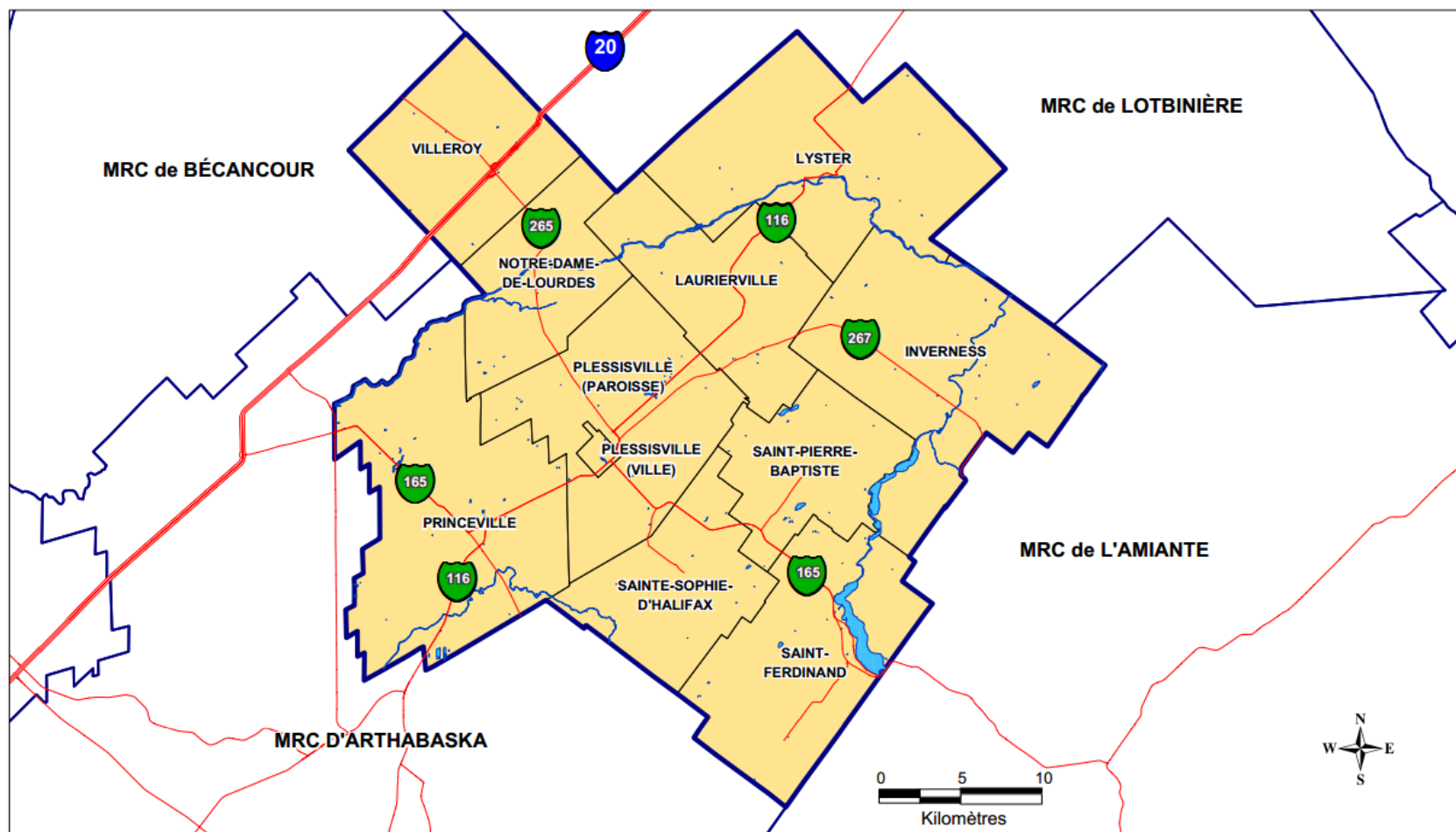
Index des cartes

Carte 1 : Situation géographique de la MRC de L'Érable	8
--	---

PROJET

Carte 1 : Situation géographique de la MRC de L'Érable

Situation géographique de la MRC de L'Érable



Réalisée à partir des fichiers numériques du ministère des Ressources naturelles (MRN) du Québec

Carte 1

MRC de L'Érable

1. DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION

1.1 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE DE LA MRC DE L'ÉRABLE¹

La MRC de L'Érable, située dans la région du Centre-du-Québec, compte une superficie totale de 1 280 kilomètres carrés. Située entre les grandes régions de Montréal, Québec, Sherbrooke et Trois-Rivières, le territoire bénéficie d'une localisation stratégique. Administrativement, la MRC de L'Érable est ceinturée par le territoire de la MRC d'Arthabaska à l'ouest, de la MRC de Bécancour au nord, de la MRC de Lotbinière à l'est et de la MRC des Appalaches au sud.

Le territoire comprend trois unités physiographiques s'orientant parallèlement au fleuve Saint-Laurent. D'abord, on retrouve la plaine au nord du territoire, couvrant principalement les municipalités de Villeroy, Notre-Dame-de-Lourdes et le nord de Princeville. Cette zone généralement inférieure à 100 mètres d'altitude se caractérise par une vaste plate-forme légèrement inclinée vers le sud-ouest et incisée par les cours d'eau importants du territoire. Les sols y sont généralement sableux, mais on y retrouve aussi quelques dépôts plus grossiers constitués de till².

Le second ensemble physiographique de la MRC est la pénéplaine appalachienne (ou le piémont). Elle est formée d'un palier d'environ 10 kilomètres de largeur entre la plaine et le plateau appalachien et elle présente une topographie légèrement ondulée à vallonnée dont l'altitude varie de 120 à 200 mètres. Les sols sont composés de dépôts fluviaux et lacustres et on note également la présence de till. Cet ensemble physiographique couvre les municipalités de Princeville, Plessisville, Laurierville et Lyster.

À l'extrême sud du territoire se trouve le troisième ensemble physiographique, soit le plateau appalachien. Son altitude varie de 250 à 400 mètres, sa topographie est vallonnée à montagneuse et on y retrouve principalement du till comme dépôt de surface. Quant au réseau hydrographique, pratiquement tout l'ensemble du territoire de la MRC de L'Érable est drainé par le bassin versant de la rivière Bécancour et de ses affluents. On retrouve également sur le parcours de cette rivière le lac

¹ Informations provenant du site internet de la MRC de L'Érable.

² Informations tirées du Bilan socio-économique du Centre-du-Québec, page 1, provenant de l'analyse physiographique tirée de l'*Inventaire des problèmes de dégradation des sols agricoles du Québec*, région agricole 4 : Bois-Francs, MAPAQ, 1990.

William, en plein cœur de la municipalité de Saint-Ferdinand ainsi que le lac Joseph à Saint-Pierre-Baptiste.

La région de la MRC de L'Érable est traversée par l'autoroute Jean-Lesage (autoroute 20), au nord de son territoire, dans la municipalité de Villeroy. Celle-ci demeure l'axe majeur de transport entre Montréal et Québec. On remarque aussi que la MRC bénéficie d'une situation géographique privilégiée, se situant à 200 km de Montréal, 100 km de Québec, 150 km de Sherbrooke et environ 85 km de Trois-Rivières. Les principales routes traversant le territoire sont les routes 116, 165, 265 et 267, ce qui permet un accès à l'ensemble du territoire de la MRC. La carte 1, jointe au commencement de la section, permet de situer les différentes municipalités du territoire ainsi que les grands axes routiers que l'on y retrouve.

1.1.1 La MRC de L'Érable : un milieu agricole, agroforestier, urbain et récréotouristique

La MRC de L'Érable s'articule principalement autour de quatre grandes vocations du territoire, soit les milieux agricoles, agroforestiers, récréotouristiques et urbains. Ces grandes vocations sont à la base de la dynamique de l'occupation du territoire et du développement socio-économique de la région.

1.1.1.1 Un milieu agricole

Le milieu agricole de la MRC de L'Érable est caractérisé par deux grandes zones géographiques distinctes qui ont influencé son développement. Au nord-ouest du territoire, on retrouve la plaine du Saint-Laurent où l'agriculture y est intensive et où la grande culture domine le profil général des pratiques agricoles. C'est d'ailleurs dans ces secteurs que l'on retrouve la majorité des sols ayant les meilleures possibilités pour l'agriculture.

L'axe Princeville - Lyster est particulièrement dynamique en ce qui concerne les pratiques agricoles, car à elles seules, les municipalités de Princeville, de la Paroisse de Plessisville, ainsi que celles de Laurierville et Lyster concentrent plus de 74 % de l'ensemble de la production laitière, 81 % de la production porcine et 100 % de la production de volaille de la MRC de L'Érable.

La deuxième zone agricole correspond au piémont des Appalaches situé dans la partie sud-est de la MRC. Cette partie à vocation agroforestière est caractérisée par la présence d'un relief vallonné où les

fermes d'élevage et de pâturage dominant le paysage agricole. C'est aussi dans cette partie que l'on retrouve la plus grande proportion de territoires boisés. D'ailleurs, plus de 80 % de l'ensemble des entailles d'érable en production sont situés sur le territoire des municipalités de Sainte-Sophie-d'Halifax, Inverness, Saint-Ferdinand et Saint-Pierre-Baptiste. En ce qui concerne les potentiels agricoles, les sols sont moins productifs et les exigences sont plus spécifiques.

Par son emprise spatiale, composée de 675 fermes occupant plus de la moitié de la superficie totale de la MRC, l'agriculture est indéniablement une activité structurante pour le territoire. Elle constitue l'utilisation principale du sol pour plusieurs municipalités de la MRC. S'ajoute à cela des productions en pleine expansion, comme la canneberge où l'on dénombre actuellement 17 entreprises sur le territoire de la MRC.

Présentement, les pratiques agricoles actives c'est-à-dire les terres cultivées, les terres utilisées pour le pâturage et les superficies en production acéricole couvrent environ 35% de l'ensemble des superficies sous l'effet d'un décret de zone agricole, qui, elle correspond à 96% du territoire de la MRC de L'Érable.

L'activité acéricole contribue fortement au dynamisme et au caractère particulier du paysage agricole de la région. Seulement sur le territoire de la MRC de L'Érable, 288 entreprises agricoles déclarent faire de la production acéricole sur leur propriété pour un total de 1 502 571 entailles en production. Ce nombre représente environ 50 % de toutes les entailles en production de la région agricole des Bois-Francis. Les superficies consacrées à l'acériculture représentaient en 2007 8 372 hectares, soit environ 6,5 % de la superficie totale en production pour l'ensemble de la province de Québec. Outre son omniprésence sur le territoire, l'agriculture est aussi un secteur d'activité économique majeur pour la MRC de L'Érable.³

1.1.1.2 Un milieu agroforestier

Les dénominations de la « MRC de L'Érable » et la région des « Bois-Francis » sont évocatrices quant au fondement et aux origines du développement du territoire : la forêt et la sylviculture. La totalité des

³ Plan de développement de la zone agricole de la MRC de l'Érable (2010)

milieux forestiers de la MRC couvre une superficie représentant environ 55 % de l'ensemble du territoire. Les principaux secteurs forestiers sont situés dans les municipalités de Lyster, d'Inverness, de la Paroisse de Plessisville, de Laurierville et dans la partie nord de Princeville.

Le territoire forestier de la MRC est caractérisé par deux types de tenure foncière, soit publique et privée. La forêt publique représente seulement 3 % de la forêt de la MRC et est située en majorité sur des blocs de lots intramunicipaux d'une superficie approximative de 3 800 hectares. La forêt publique de la MRC de L'Érable offre de plus une multitude de potentiels, notamment en raison de la présence de la rivière Noire, de la tourbière de Villeroy et de plusieurs secteurs propices aux orignaux et aux cerfs de Virginie.

Quant à la forêt privée de la MRC de L'Érable, elle constitue un territoire approximatif de 68 200 hectares, équivalent à 97 % de la superficie boisée. La plupart des propriétaires font une exploitation partielle de leur boisé dans un but récréatif (coupe de bois, acériculture, randonnée en forêt, bois de chauffage, chasse) et ne vivent pas uniquement de la production du bois.⁴

1.1.1.3 Un milieu urbain

La structure urbaine de la MRC de L'Érable est composée de deux (2) villes et neuf (9) municipalités rurales. Les villes et villages concentrent plus des deux tiers de la population totale de la MRC sur seulement 2 % du territoire comme le démontre le tableau 1.

Tableau 1: Aperçu de la population dans les milieux urbain et rural

Municipalités	Milieu urbain	Milieu rural
Secteur appalachien		
Inverness	33 %	67 %
Saint-Ferdinand	67 %	33 %
Saint-Pierre-Baptiste	25 %	75 %
Sainte-Sophie-d'Halifax	32 %	68 %
Secteur de la plaine piémontaise		

Laurierville	56 %	44 %
Lyster	70 %	30 %
Plessisville (P)	60 %	40 %
Plessisville (V)	100 %	0 %
Princeville	70 %	30 %
Secteur de la plaine sablo-tourbeuse		
Notre-Dame-de-Lourdes	60 %	40 %
Villeroy	60 %	40 %
MRC de L'Érable	71 %	29 %
Superficie du territoire couvert	2 %	98 %
Densité de la population	868 habitants / km ²	5,5 habitants / km ²

Source : Schéma d'aménagement, MRC de L'Érable (2013)

On retrouve deux axes de développement le long desquels les noyaux urbains sont appelés à croître. Le premier correspond aux municipalités axées sur la route 116, soit les municipalités de Princeville, Plessisville, Laurierville et Lyster. Le second axe de développement s'étend le long des routes 165 et 265. En plus de couper la route 116 au centre de la MRC, soit dans la Ville de Plessisville, cet axe relie les communautés locales de Saint-Ferdinand, Notre-Dame-de-Lourdes et Villeroy.

Plessisville et Princeville forment les deux pôles principaux quant à la structure urbaine de la MRC. Elles représentent à elles seules 65 % (15 790 habitants) de la population totale de la MRC lorsque l'on y inclut le territoire de la Paroisse de Plessisville. Ces municipalités constituent les pôles d'attraction où sont regroupés la plupart des services et entreprises.

1.1.1.4 Un milieu récréatif et touristique

En plus des nombreux attraits récréotouristiques de la MRC, deux secteurs sont particulièrement favorables pour la pratique et le développement d'activités à caractère récréatif et touristique. Le secteur des lacs William (Saint-Ferdinand) et Joseph (Inverness et Saint-Pierre-Baptiste) permet la pratique de nombreuses activités nautiques, telles que la pêche, la villégiature, etc. Les paysages formés de terres agricoles et forestières à proximité des lacs William et Joseph reposent sur un relief accentué qui confère à ce secteur un intérêt important.

Le Parc linéaire des Bois-Francis représente aussi un axe récréotouristique majeur pour le territoire de la MRC de L'Érable. Ce secteur permet, sur plus de 77 km de long, la pratique du vélo, de la marche, du patin à roues alignées et de la motoneige à travers les paysages agricoles de L'Érable. Le Parc linéaire des Bois-Francis est aussi un des principaux tronçons du réseau provincial de la route verte.

En 2011, la MRC a inauguré le Parc régional des Grandes-Coulées. Ce parc offre aux amateurs d'activités de plein air un endroit où l'on peut venir y faire plusieurs activités extérieures : vélo de montagne, randonnées pédestres et raquette, parcours de pêche, hébertisme, observation d'oiseaux, etc. Le Parc régional exploite présentement trois sites principaux soit le poste d'accueil situé au Carrefour de L'Érable à Plessisville, la Forêt Ancienne à mi-chemin entre Plessisville et Notre-Dame-de-Lourdes et la Grande Tourbière à Villeroy. Ces sites sont des terres publiques administrées par la MRC de L'Érable et leur accès est gratuit. Ces secteurs présentent des milieux peu perturbés et recèlent une diversité d'habitats et de paysages à découvrir.

1.1.2 Description des municipalités impliquées

L'élaboration du plan de gestion des matières résiduelles implique l'ensemble des municipalités réparties sur le territoire de la MRC, soit un total de onze (11) municipalités : Villeroy, Sainte-Sophie-d'Halifax, Notre-Dame-de-Lourdes, Inverness, Laurierville, Lyster, Paroisse de Plessisville, Saint-Ferdinand, Princeville et la Ville de Plessisville. Dans les pages suivantes, vous retrouverez une brève description de chacune d'elles :

Tableau 2: Municipalités visées par le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de L'Érable (2015)

Municipalités	Population	Superficie totale (km ²)	Densité (hab/km ²)	Type de secteur	Nombre d'unité[1]
Ville de Plessisville	6 719	4,44	1 513,29	Ville	3 702
Ville de Princeville	5 893	198	29,76	Ville	2 893
Paroisse de Plessisville	2 680	136,29	19,66	Paroisse	1 112
Saint-Ferdinand	2 062	137,07	15,04	Municipalité	1 175
Lyster	1 658	162,35	10,21	Municipalité	841

Laurierville	1 407	110,62	12,72	Municipalité	664
Inverness	831	176,35	4,71	Municipalité	586
Notre-Dame-de-Lourdes	709	83,39	8,50	Paroisse	392
Sainte-Sophie-d'Halifax	676	91,11	7,42	Municipalité	190
Saint-Pierre-Baptiste	535	80,72	6,63	Paroisse	196
Villeroy	454	100,41	4,52	Municipalité	250
Total	23 624	1 280,75	18,91	---	12 106

Source : Décret de population organisation municipale et du développement régional, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/organisation-municipale/decret-de-population/>

1.1.2.1 Villeroy

Située au nord-ouest de la MRC de L'Érable, la municipalité occupe une superficie rectangulaire de 100,41 km² qui est vouée principalement à l'agriculture. Le noyau villageois se dessine au centre du territoire et il est entouré par les rangs agricoles. L'activité économique de Villeroy repose principalement sur le secteur agricole. La production de la canneberge est également une activité structurante pour la municipalité. De plus, la présence de l'autoroute 20 sur son territoire a entraîné la venue de commerces de services aux abords des échangeurs. Malgré tout, Villeroy demeure avant tout un lieu rural où les caractéristiques liées à l'exploitation des ressources de la terre modulent le paysage de la municipalité.

1.1.2.2 Saint-Pierre-Baptiste

Située dans les premières hauteurs des Appalaches, la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste, qui couvre une superficie de 80,72 km², possède plusieurs atouts sur le plan récréotouristique. Son territoire est façonné par trois lacs, dont un qui est reconnu régionalement; le lac Joseph. La villégiature représente aussi un trait de caractère très significatif de la municipalité par la présence de nombreux chalets. De plus, les nombreuses cabanes à sucre, le paysage vallonneux, le village et ses maisons patrimoniales sont tous des éléments caractéristiques de ce territoire rural. La majeure partie de l'économie locale est basée sur l'exploitation agroforestière (agriculture, élevage, acériculture et sylviculture).

1.1.2.3 Sainte-Sophie-d'Halifax

Sainte-Sophie-d'Halifax représente un territoire de près de 91 km² située au sud de la paroisse de Plessisville. Le relief est caractérisé au nord-ouest par les premiers contreforts appalachiens, pour ensuite devenir des plateaux qui prennent de l'ampleur et où les reliefs sont beaucoup plus accentués. La municipalité offre ainsi des paysages remarquables en toutes saisons, permettant des vues imprenables sur la plaine du Saint-Laurent et les Laurentides par temps clair. L'économie du territoire est principalement reliée à l'agriculture. Par ailleurs, l'acériculture joue un rôle prépondérant dans l'économie de la municipalité.

1.1.2.4 Notre-Dame-de-Lourdes

Localisée au nord-ouest du territoire de la MRC de L'Érable, la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes couvre une superficie de 83,39 km². Le territoire est occupé dans une très forte proportion par des secteurs boisés et des terres représentant un potentiel notable en terme d'exploitation pour des fins agricoles. L'activité économique de la municipalité repose quasi essentiellement sur la pratique de l'agriculture et l'exploitation des ressources forestières. On retrouve cependant quelques commerces et industries sur le territoire. La production de la canneberge est particulièrement développée sur le territoire de la municipalité. De plus, en bordure de la rivière Bécancour qui traverse le territoire, on retrouve un nombre relativement important de chalets.

1.1.2.5 Inverness

Sise dans la partie est du territoire de la MRC, la municipalité d'Inverness occupe une superficie totale de 176 km². La majeure partie du territoire présente un relief de collines et de vallons appalachiens, ce qui confère un cachet unique à cette localité. Ce paysage naturel est également marqué par le passage de la rivière Bécancour sur le territoire et de la présence du lac Joseph. On y retrouve aussi diverses activités récréotouristiques et de villégiature ainsi qu'un riche patrimoine architectural. Il s'agit donc d'un coin de pays pittoresque et attrayant. Quant aux aspects économiques, ils reposent en très grande partie sur l'agriculture. De plus, la production acéricole y est très importante, car c'est sur le territoire de la municipalité que l'on retrouve le plus grand nombre d'érablières en exploitation dans la MRC de L'Érable.

1.1.2.6 Laurierville

Située au centre du territoire de la MRC, Laurierville possède une superficie de 110,62 km². La municipalité est localisée en grande partie dans la plaine du Saint-Laurent et dans une moindre mesure dans le piémont appalachien. Le relief plat de la plaine favorise la pratique de l'agriculture de façon intensive. Les productions porcine, laitière et bovine dominent le profil général des pratiques agricoles. Le relief vallonné du piémont des Appalaches favorise davantage la production acéricole. La municipalité est traversée par la rivière Bécancour et par la piste cyclable du Parc linéaire des Bois-Francis qui lui fournit un potentiel récréotouristique et de villégiature intéressant.

1.1.2.7 Lyster

La municipalité de Lyster est située au nord-est de la MRC de L'Érable et possède un territoire de 162,35 km². L'économie de la municipalité est basée principalement sur l'agriculture, le commerce de détail et de service ainsi que l'industrie de transformation de matière métallurgique et plastique. L'agriculture tient une place prépondérante dans l'économie par l'élevage laitier et porcin. Lyster est situé aux abords de la rivière Bécancour, constituant un attrait important de la municipalité. La piste cyclable du Parc linéaire des Bois-Francis traverse aussi ce territoire.

1.1.2.8 Paroisse de Plessisville

Sise dans le centre de la MRC et occupant un territoire (136,4 km²) plus de 33 fois plus grand que celui de la Ville de Plessisville, la paroisse de Plessisville se caractérise principalement par l'importance marquée de son agriculture. Les activités agricoles et forestières occupent donc une place de choix dans le dynamisme économique de la municipalité. Le secteur urbain se développant au pourtour de la ville de Plessisville est aussi en plein développement. De plus, la paroisse de Plessisville dispose de quelques sites d'intérêts récréotouristiques comme la route verte (voie cyclable) et le lac Kelly.

1.1.2.9 Saint-Ferdinand

La municipalité de Saint-Ferdinand est située dans les premiers contreforts des Appalaches, dans le sud de la MRC de L'Érable. La municipalité de 137 km² entoure le lac William dont le principal tributaire est la rivière Bécancour. Le bassin versant de cette rivière irrigue et draine une vaste région

débordant du territoire de la MRC, allant de Thetford-Mines jusqu'à Bécancour. Ce lac est sans contredit l'un des plus importants de toute la région du Centre-du-Québec. Situé dans un corridor à fort potentiel de développement récréotouristique, Saint-Ferdinand est une municipalité où la villégiature occupe une place importante dans l'économie. Par ailleurs, l'agriculture et l'acériculture constituent aussi des secteurs économiques importants. L'ancienne municipalité de Vianney, qui a récemment été fusionnée avec Bernierville et Saint-Ferdinand, combine la beauté de son paysage, de son relief, de ses forêts et érablières, permettant de façonner une image que l'on peut qualifier de champêtre. L'ensemble du territoire de Saint-Ferdinand se démarque donc par un caractère fortement rural.

1.1.2.10 Princeville

Établie à l'extrémité ouest de la MRC, la municipalité de Princeville occupe un territoire de 199 km² et présente un relief peu accentué, se prêtant bien au développement de l'agriculture dans le corridor Plessisville/Victoriaville. Par contre, au nord de la municipalité, les reliefs sont pratiquement nuls, le drainage des terres est inefficace et les sols sont plutôt sableux, rendant ainsi ces terres propices au développement de canneberges.

1.1.2.11 Ville de Plessisville

Considérée comme la ville-centre de la région de L'Érable, la ville de Plessisville est située au cœur du territoire de la MRC. D'une superficie de 4,44 km², elle regroupe plusieurs services régionaux et gouvernementaux, tout en étant considérée comme la capitale mondiale de l'érable. Située dans la plaine du Saint-Laurent, mais au pied des premiers contreforts appalachiens, l'économie de la municipalité est basée sur des secteurs industriels et commerciaux diversifiés. Également, le Parc linéaire des Bois-Francs traverse la municipalité, s'ajoutant aux nombreux attraits récréotouristiques de la région.

1.1.3 Les orientations du schéma d'aménagement et les grandes affectations du territoire

Il est important et nécessaire de rappeler les grandes orientations et affectations du territoire contenues dans le schéma d'aménagement de la MRC concernant les activités reliées à la gestion des matières résiduelles. Ces données demeurent essentielles dans la prise de décisions futures

concernant l'établissement de nouvelles infrastructures de gestion des matières résiduelles. Ces informations serviront de base dans l'éventualité où un organisme de planification décide d'établir des installations de gestion de matières résiduelles telles qu'un nouveau lieu d'enfouissement technique, une plate-forme de compostage ou une déchetterie.

1.1.3.1 Orientations du schéma d'aménagement⁵

Les orientations du schéma d'aménagement se concentrent autour de neuf vocations importantes, dont sept pertinentes pour cette présente planification, soit (1) la gestion de l'urbanisation, (2) le milieu agricole, (3) la forêt, (4) l'espace naturel, (5) les zones de contraintes, (6) le réseau de transport ainsi que (7) les équipements et les infrastructures.

En matière de gestion de l'urbanisation, la MRC désire consolider la structure urbaine de la MRC de L'Érable en ayant comme objectif de renforcer les deux principaux pôles urbains (Plessisville et Princeville), mais aussi de consolider les périmètres d'urbanisation existants ainsi que les secteurs dans lesquels le développement est déjà amorcé.

La MRC vise la mise en valeur du milieu agricole sur son territoire. Les objectifs visés sont de préserver le milieu agricole en favorisant l'utilisation prioritaire du sol à des fins d'activités agricoles. Aussi, la MRC désire identifier les secteurs agricoles et les secteurs agroforestiers ainsi que favoriser l'utilisation optimale et durable des potentiels agricoles.

Pour ce qui est de la forêt, la MRC désire assurer la protection et la mise en valeur du milieu forestier. Pour ce faire, elle souhaite encadrer les interventions forestières afin d'assurer la protection et la pérennité du milieu forestier. De plus, elle souhaite favoriser le dynamisme du milieu rural par la mise en valeur de façon intégrée de l'ensemble des potentiels du milieu forestier, en mettant en œuvre un projet de biomasse forestière, par exemple.

En ce qui concerne les zones de contraintes, l'orientation de la MRC est de contribuer à la sécurité, au bien-être public ainsi qu'à la protection des biens et des milieux naturels à l'intérieur des zones

⁵ Informations tirées du Schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Érable, (2013).

soumises à des contraintes. Les objectifs établis pour atteindre cette orientation sont de favoriser la conservation et la protection des milieux riverains, de limiter les risques liés à l'occupation des milieux inondables et d'identifier les éléments de contraintes majeures de façon à atténuer les conflits entre les diverses utilisations du sol.

À propos des espaces naturels, tels que les cours d'eau, la MRC poursuit certaines orientations visant à améliorer la quantité et la qualité globale des eaux de surface, à protéger l'intégrité des milieux humides de la MRC de L'Érable et les espèces animales menacées. Spécifique à la gestion des matières résiduelles, le schéma d'aménagement souligne la nécessité de réduire l'enfouissement des déchets et d'augmenter la récupération, le recyclage et le compostage

Concernant le transport, l'orientation de la MRC est d'assurer le maintien des conditions de circulation des biens et des personnes sur le réseau routier de la MRC de L'Érable. Pour ce faire, les objectifs fixés sont de viser l'amélioration constante de la qualité du réseau routier et d'assurer un maximum de sécurité pour les différents usagers du réseau.

1.1.3.2 Autres dispositions relatives au schéma d'aménagement

Présents sur le territoire de la MRC, on retrouve quelques sites et infrastructures en lien avec la gestion des matières résiduelles : lieux d'entreposage des résidus verts, lieux de récupération des encombrants (ORAPÉ), des écocentres et un ancien lieu d'enfouissement sanitaire. Parmi ses orientations stratégiques, la MRC cherche à développer les équipements supra-locaux et les terres publiques intramunicipales de la MRC de L'Érable dans l'optique d'offrir à la collectivité des équipements et services de plus en plus attrayants et diversifiés.

On ne retrouve aucun site d'enfouissement sanitaire sur le territoire de la MRC de L'Érable. Le LES de Plessisville a été fermé en 2007. Bien que le site soit la propriété de la ville de Plessisville, il est localisé dans la Paroisse de Plessisville. Actuellement, le site héberge un écocentre, qui est géré par un entrepreneur privé.

On note la présence de déchets industriels dans cet ancien dépotoir (1968 à 1980). Cependant, il ne présente aucun risque pour la santé publique étant donné l'éloignement des secteurs habités et la

localisation des prises d'eau potable. Lorsqu'il était en opération, le ministère de l'Environnement l'a classé dans la catégorie III, c'est-à-dire qu'il présente un risque variant de moyen à nul pour la santé publique.

1.2 DÉMOGRAPHIE DU TERRITOIRE

Les données démographiques permettent de connaître la population totale du territoire, ainsi que sa répartition sur celui-ci.

1.2.1 Population permanente et saisonnière

En 2011, la MRC de L'Érable comptait 23 366 habitants répartis dans 11 municipalités et ayant une densité de population de 18,2 habitants par kilomètre carré. On remarque également que la population est concentrée autour de deux pôles d'attraction, soit Plessisville et Princeville, avec près de 54 % de la population de la MRC.

Tableau 3: Population permanente des municipalités de la MRC de L'Érable

Municipalité	2011	2006	Variation 2006-2011 (%)
Ville de Plessisville	6 688	6 667	2,00 %
Princeville	5 693	5 571	4,70 %
Paroisse de Plessisville	2 678	2 557	4,70 %
Saint-Ferdinand	2 067	2 195	2,20 %
Lyster	1 628	1 644	-1,00 %
Laurierville	1 454	1 404	3,60 %
Inverness	822	838	-1,90 %
Notre-Dame-de-Lourdes	700	716	-2,20 %
Sainte-Sophie-d'Halifax	666	638	4,40 %
Villeroy	485	496	-2,20 %
Saint-Pierre-Baptiste	485	422	14,9%
Total	23 366	23 148	0,90 %

Source : Statistique Canada

1.2.2 Population saisonnière

La population saisonnière du territoire est également une notion importante, car elle peut influencer les quantités de matières résiduelles générées ainsi que les coûts défrayés par les municipalités dans les secteurs récréotouristiques. Sur le territoire, c'est la municipalité de Saint-Ferdinand qui est la plus concernée par ce phénomène, principalement pendant la période estivale en raison de la zone de

villégiature en bordure du lac. Cependant, la population saisonnière que l'on retrouve dans les diverses zones de villégiature de la MRC est, en grande partie, déjà résidente dans une municipalité de la MRC de L'Érable, mais possède une résidence secondaire dans ces zones de villégiature. C'est pourquoi la population permanente a été utilisée pour ce présent plan de gestion.

Tableau 4: Population permanente et saisonnière (2011)

Municipalité	Population permanente	Population saisonnière	Population totale
Ville de Plessisville	6 688	---	6 688
Princeville	5 693	200	5 893
Paroisse de Plessisville	2 678	122	2 800
Saint-Ferdinand	2 067	519	2 586
Lyster	1 628	163	1 791
Laurierville	1 454	64	1 518
Inverness	822	361	1 183
Notre-Dame-de-Lourdes	700	81	781
Sainte-Sophie-d'Halifax	666	52	718
Villeroy	485	25	510
Saint-Pierre-Baptiste	485	239	724
Total	23 366	1 826	25 192

Source : Statistique Canada

1.2.3 Les groupes d'âge

Les données du recensement de 2011, concernant les groupes d'âge, font clairement ressortir le fait que la MRC de L'Érable est une région qui vieillit. Près du quart de la population (21,89 %) est âgé entre 25 et 44 ans, et la cohorte des 65 ans et plus est importante (19,11 %).

Les jeunes familles ont davantage choisi les municipalités de Laurierville, Plessisville (paroisse), Princeville et Sainte-Sophie-d'Halifax comme lieu de résidence. Ces municipalités comptent d'importantes proportions d'enfants et de jeunes adolescents (0 -14 ans). Par conséquent, les parents de 25 - 44 ans y sont également plus nombreux qu'ailleurs dans la MRC, particulièrement à Sainte-Sophie-d'Halifax.

D'autre part, les municipalités de Laurierville, Plessisville (paroisse), Princeville présentent les proportions plus importantes de familles composées d'adolescents et de jeunes adultes (15 - 24 ans)

alors que c'est à Saint-Ferdinand et Saint-Pierre-Baptiste qu'on relève les plus fortes proportions d'adultes âgés de 45 à 54 ans. On retrouve les plus grandes proportions de personnes âgées de 55 - 64 ans et 65 ans et plus dans la ville de Plessisville et à Villeroy.

1.2.4 Les ménages

En 2011, la MRC de L'Érable comptait 9 990 ménages, une augmentation de 3,85 % depuis 2006. Cette croissance est moins importante que celle enregistrée entre 1991 et 1996, soit 5,5 %. D'autre part, le nombre moyen de personnes par ménage s'établissait à 2,3 en 2001. Il y a 20 ans, il était de 2,8 personnes.

1.2.4.1 Le revenu moyen des ménages

Au recensement de 2011, le revenu moyen des ménages de la MRC se chiffrait à 52 567 \$. Les ménages disposant de revenus élevés (60 000 \$ et plus) représentaient 33,53 % de l'ensemble. On compte également un nombre important de ménages qui dispose d'un revenu variant entre 40 000 \$ et 60 000 \$, soit 20,12 %. Les ménages à faibles revenus (moins de 20 000 \$) sont également nombreux, soit 16,17 %.

1.2.4.2 Le niveau de scolarité atteint

En 2011, 30,38 % de la population de la MRC n'avait pas terminé des études secondaires avec succès, alors que 15,24 % de la population avait fait des études de niveau collégial et que près de 6,18 % détenaient un diplôme d'études universitaire. La proportion de personnes détenant un certificat d'une école de métiers atteignait 23,33 %.

1.2.5 Projections démographiques

Les données sur les projections démographiques (voir tableau 5) permettent de connaître l'évolution éventuelle de la population, ce qui est étroitement liée avec l'augmentation ou la réduction de la production de matières résiduelles. Cependant, dans les différentes municipalités de la MRC de L'Érable, l'accroissement de la population prévu jusqu'en 2021 prochaines années est légèrement positif 1 %, c'est-à-dire que l'Institut de la Statistique du Québec (ISQ) s'attend à une décroissance de la population de la MRC, passant de 23 499 habitants en 2006 à 23 717 en 2031. Cette décroissance

n'aura aucun impact significatif sur les quantités de matières résiduelles produites sur le territoire et c'est pourquoi il n'est pas important d'en tenir compte lors des choix des modes de gestion par exemple.

Tableau 5: Projections démographiques

Municipalités	2011	2021	2031	2011 à 2031 (%)
MRC de l'Érable	23 499	23 678	23 717	1 %
Région du Centre du Québec	236 184	251 667	262 931	11 %
Province de Québec	8 007 656	8 677 760	9 205 587	15 %

Source : Institut de la statistique du Québec, 2014

Tableau 6 : Fiche descriptive des caractéristiques démographique et socio-économique

MRC de L'Érable

Profil de la population

Caractéristiques démographiques

Population								
1991	1996	2001	2006	2011	1991-96	1996-2001	2001-2006	2006-2011
24680	24684	24021	23158	23366	0,01 %	-2,70 %	-3,59 %	0,90 %
Poids démographique au sein de la région Centre-du-Québec								
11,90%	11,50 %	11,00 %	9,93 %	9,98 %	1,50 %	-4,55 %	-10,74 %	0,45 %

Groupes d'âge (2011)					
0-14 ans	15-24 ans	25-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65 ans et plus
3 745	2 710	5 115	3 740	3 595	4 465
16,02%	11,60 %	21,89 %	16,00 %	15,38 %	19,11 %

Ménages								
1991	1996	2001	2006	2011	1991-96	1996-2001	2001-2006	2006-2011
8 430	8 890	9 285	9 605	9 990	5,50 %	4,40 %	3,33 %	3,85 %
Nombre de personnes par ménage								
2,8	2,6	2,5	2,3	2,3	-0,20 %	-0,10 %	-8,70 %	0,00 %

Source: Statistique Canada, Recensements 1991, 1996, 2001, 2006 et 2011.

Caractéristiques socio-économiques

Revenu moyen des ménages (2010)				
0 à 20 000 \$	20 000 à 39 999 \$	40 000 à 59 999 \$	60 000 \$ et +	Revenu moyen
1 615	3 025	2 010	3 350	52 567 \$
16,17%	30,28 %	20,12 %	33,53 %	-

Niveau de scolarité atteint (2011)					
Aucun certificat, diplôme ou grade	Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	École des métiers	Études postsecondaire non-universitaire	Études universitaires sans grade	Études universitaires avec grade
5 750	4 170	4 415	2 885	530	1170
30,38 %	22,03 %	23,33 %	15,24 %	2,80 %	6,18 %

Langue parlée à la maison (2011)		
Français	Anglais	Autre langue
22 820	100	10
99,24 %	0,43 %	0,04 %

Secteurs d'activité (2006)		
Primaire	Secondaire	Tertiaire
1 575	4 150	5 180
14,44 %	38,06 %	47,50 %

Lieux de travail (2001)			
Dans la municipalité de résidence	Dans une autre municipalité de la MRC	À l'extérieur de la MRC	Population active totale
6 220	2 575	2 720	11 515
54,00 %	22,40 %	23,60 %	-

Source: Statistique Canada, Recensements 2001, 2006 et 2011.

1.3 ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Le secteur économique est divisé en trois secteurs: secteur primaire, secteur secondaire et secteur tertiaire. Les activités primaires et manufacturières constituent une part importante de l'activité économique de la MRC. Dans la MRC de L'Érable, on retrouvait 1 575 emplois dans le secteur primaire en 2006 ainsi que 4 150 emplois pour le secteur secondaire. Quant à lui, le secteur tertiaire regroupait, au total, 5 180 emplois⁶.

Tableau 7 : Répartition de l'emploi selon certains regroupements industriels, MRC de L'Érable

Secteurs	Nombre d'emplois	Part de l'emploi total
Ensemble des industries	10 910	100,0 %
Primaire	1 580	14,5 %
Secondaire	4 135	37,9 %
Tertiaire	5 195	47,6 %
Services à la consommation	2 475	22,7 %
Services à la production	1 230	11,2 %
Services gouvernementaux et parapublics	1 490	13,7 %

Source: Emploi-Québec (2008) – Atlas Emploi : Centre du Québec

L'agriculture et l'agroalimentaire sont des secteurs d'activité majeurs et d'importance vitale pour notre MRC considérant le nombre d'emplois directs et indirects, mais également considérant l'occupation du territoire et la structuration sociale de la MRC. La culture de la canneberge est depuis quelques années le principal moteur économique du secteur Villeroy/Notre-Dame-de-Lourdes, ce qui a permis à ces municipalités de ralentir leur décroissance démographique. En 2007, 21 entreprises (17 en 2005) cultivaient 534 hectares de canneberges, réparties entre les municipalités de Notre-Dame-de-Lourdes (240 ha), Villeroy (88 ha), Princeville (84 ha), Laurierville (77 ha) et Lyster (45 ha). Il est à noter que la production biologique de canneberges se réalise sur près de 15 % des superficies en culture.⁷ L'acériculture est omniprésente dans les Appalaches (Inverness, Saint-Ferdinand, Saint-Pierre-Baptiste et Sainte-Sophie-d'Halifax) au point où la MRC est la plus densément occupée par des

⁶ Source: Emploi-Québec (2008) - ATLAS EMPLOI CENTRE-DU-QUÉBEC

http://www.emploiquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/pdf/Regions/Centre-du-Quebec/17_atlas-emploi.pdf

⁷ <http://www.erable.ca/sites/all/files/documents/portraitstatistiquesmrc-versionfinale.pdf>

producteurs acéricoles au Québec et où la densité d'entailles au km² est également la plus élevée, malgré la petitesse des érablières. En 2006, le territoire de la MRC de L'Érable comptait 288 producteurs acéricoles qui exploitaient 9 000 hectares d'érablières comportant environ 1,5 million d'entailles. Par ailleurs, une superficie d'environ 5 500 hectares d'érablières demeure non exploitée (pas nécessairement exploitable), soit 36 % des érablières de la MRC. Les grandes cultures et les élevages de bovins laitiers, de boucherie, de veaux et de porcs caractérisent également et fortement les municipalités du centre : Laurierville, Lyster, Plessisville (Paroisse) et Princeville ce qui permet à la MRC de rayonner à l'échelle provinciale en ce qui a trait à ces divers élevages. De nombreuses industries de transformation agricoles, dont plusieurs d'envergure nationale et internationale, sont également présentes dont une majorité sont situées à Plessisville et à Princeville.

Tableau 8 : Nombre de fermes et d'exploitants agricoles par municipalité, MRC de L'Érable, 2006

	Nombre de fermes	Nombre d'agriculteurs
Inverness	101	145
Saint-Ferdinand	102	140
Plessisville	96	150
Princeville	81	130
Sainte-Sophie-d'Halifax	76	105
Laurierville	65	105
Saint-Pierre-Baptiste	61	90
Lyster	53	90
Notre-Dame-de-Lourdes	24	35
Villeroy	16	20

Source : Statistique Canada

Les activités forestières, à l'origine de la colonisation, sont toujours importantes dans la MRC. La superficie boisée du territoire est plus importante aujourd'hui qu'il y a 50 ans et la proportion du territoire boisé, environ 54 %, est une des plus fortes parmi les MRC situées en totalité ou en partie dans la plaine du Saint-Laurent. La culture « forestière » est bien ancrée dans une bonne proportion de la population. Bien que de moindre impact que l'agriculture, ce secteur d'activité contribue à plusieurs centaines d'emplois directs ou indirects dans la MRC, ce qui comprend les ouvriers sylvicoles, les nombreuses entreprises d'opérations forestières et les scieries. Plusieurs entreprises œuvrent à l'intérieur et à l'extérieur du territoire.

Ainsi, la forêt et l'agriculture représentent plus de 2 000 des 11 500 emplois de la MRC de L'Érable, soit près de 20 %.

L'industrie manufacturière est également un fleuron régional. Les villes de Plessisville, Princeville et dans une moindre mesure Laurierville et Lyster ont une forte proportion de travailleurs dont l'emploi est issu ou dépend de cette industrie.

La région se distingue régulièrement parmi les MRC québécoises dont « l'entrepreneurship » est le plus élevé. De très nombreuses petites entreprises manufacturières et petites industries sont notamment implantées à Plessisville et Princeville, ce qui contribue à assurer le dynamisme régional.

Le développement de la MRC de L'Érable a bénéficié grandement du réseau ferroviaire maintenant presque absent du territoire. Le contexte du transport par camion contribue désormais au développement du territoire grâce aux axes routiers d'importance tels que l'autoroute Jean-Lesage et les routes 116 et 165. Ces voies de circulation constituent des ponts importants entre les régions et certains pôles attractifs (Drummondville, Thetford Mines, Victoriaville ainsi que Québec, Trois-Rivières et Montréal en forte proportion). Les entreprises manufacturières bénéficient grandement de ces avantages liés au facteur de localisation industrielle.

De par la diversité de ses sols, de ses reliefs, de ses caractéristiques hydriques et des autres composantes physiographiques, le territoire de la MRC de L'Érable offre une diversité agricole représentative de l'ensemble québécois : élevages laitiers, porcins ou de bovins, cultures du maïs, de l'orge, de la luzerne, du foin, de la pomme, de la pomme de terre, de la canneberge, la serriculture et acériculture. Les productions plus « traditionnelles » sont bien présentes, mais font place aux productions spécialisées dans certaines sous-régions selon les caractéristiques du milieu.

Tableau 9 : Nombre de fermes et nombre d'entailles par municipalité, MRC de L'Érable, Centre-du-Québec et province de Québec, 2007

Municipalité	Nombre producteurs	Nombre d'entailles	Entailles/ producteur	Répartition dans la MRC	Nombre ha 1999	Nombre ha 2007	2007/1999 %
Inverness	65	375 300	5774	25 %	2545	1 709	-33 %
Saint-Pierre-Baptiste	53	256289	4836	17 %	1568	1238	-21 %
Plessisville	30	247225	8241	16 %	694	1137	64 %
Saint-Ferdinand	54	242700	4494	16 %	1373	1284	-6 %
Sainte-Sophie-d'Halifax	44	196207	4459	13 %	1228	924	-25 %
Laurierville	16	75100	4694	5 %	321	350	9 %
Princeville	16	73950	4622	5 %	601	378	-37 %
Lyster	6	17500	2917	1 %	244	88	-64 %
Villeroy	3	15800	5267	1 %	187	67	-64 %
Notre-Dame-de-Lourdes	1	2500	2500	0 %	134	8	-94 %
MRC Érable	288	1 502 571	5217	100 %	8 895	8 372	-6 %

Source : MRC de L'Érable

2. LA GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LA MRC DE L'ÉRABLE

Afin de commencer cette démarche de planification découlant du plan de gestion des matières résiduelles, la connaissance de l'organisation de la gestion actuelle des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de L'Érable est essentielle. Les informations ainsi obtenues permettront de dresser un portrait des activités réalisées sur le territoire et ainsi mettre en place les actions nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011-2015.

2.1 ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU TERRITOIRE

Les collectes sont sous la responsabilité de la municipalité qui offre le service par l'entremise d'entrepreneurs privés. C'est le cas pour la collecte des résidus domestiques, de la collecte sélective et, pour certaines municipalités, de la collecte des résidus verts. Les encombrants, quant à eux, sont amassés par deux organismes à but non lucratif pour l'ensemble des municipalités de la MRC et par

un entrepreneur pour deux municipalités. Les petits commerces et industries sont desservis par la collecte municipale, toutefois les entreprises doivent s'entendre avec un entrepreneur pour l'excédent de déchets générés ou qui dépasse le service de base offert par la municipalité.

Tableau 10: Municipalités couvertes par le PGMR

Municipalité	Population	Portes	Chalets
Ville de Plessisville	6 766	3 702	0
Ville de Princeville	5 722	2 818	75
Paroisse de Plessisville	2 723	1 045	67
Saint-Ferdinand	2 082	1 175	271
Lyster	1 676	760	81
Laurierville	1 438	623	41
Inverness	820	422	164
Notre-Dame-de-Lourdes	693	348	44
Sainte-Sophie-d'Halifax	674	161	29
Saint-Pierre-Baptiste	502	196	105
Villeroy	475	239	11

2.2 ENTENTES INTERMUNICIPALES

Actuellement, une seule entente intermunicipale est signée sur le territoire (voir tableau 11) et a fait l'objet d'un renouvellement en 2002. Il s'agit d'une entente entre la municipalité de Villeroy et la MRC de Lotbinière qui remplace la structure juridique antérieure (1980) concernant la compétence du site d'enfouissement de la MRC. Cette entente détermine les modalités et les conditions administratives et financières relatives à la gestion et l'exploitation du site. Elle n'affecte pas la collecte des matières résiduelles ni celles concernant l'enlèvement et la disposition des matières recyclables. L'entente se renouvelle automatiquement par période successive de cinq ans.

Tableau 11: Entente intermunicipale

Partie à l'entente	Partie à l'entente	Objet ou matières visées	Date de renouvellement
Municipalité de Villeroy	Municipalité régionale de comté de Lotbinière	Entente permettant d'établir, maintenir, exploiter, opérer et administrer un lieu d'enfouissement à Saint-Flavien, dans la MRC de Lotbinière.	Renouvelée en novembre 2002 (renouvelable aux cinq ans par la suite)

2.3 INVENTAIRE DES COLLECTES

2.3.1 Collecte des matières résiduelles municipales

Toutes les municipalités ont des collectes en alternance aux deux semaines durant toute l'année. Les collectes sont effectuées par des entrepreneurs privés et le coût global de la collecte, du transport et de l'élimination des déchets pour le secteur municipal s'élève à 1 052 604 \$ annuellement. On note également que le secteur des industries, commerces et institutions (ICI) est inclus dans les contrats municipaux de collecte pour un volume de base d'au maximum 360 litres (un bac roulant).

Tableau 12: Contrats de collecte des matières résiduelles

Municipalité	Échéance du contrat	Fréquence des collectes	Nombre d'unités		Lieu d'élimination	Coûts totaux
			Permanentes	Chalets		
Plessisville (ville)	31-12-2016	2 semaines	3 702	0	LET de Saint-Rosaire	234 224,00
Princeville	31-12-2016	2 semaines	2818	75	LET de Saint-Rosaire	266 447,00
Saint-Ferdinand	31-12-2016	2 semaines	904	271	LET de Saint-Rosaire	129 667,00
Plessisville (paroisse)	31-12-2016	2 semaines	1045	67	LET de Saint-Rosaire	99 463,00
Lyster	31-12-2016	2 semaines	760	81	LET de Saint-Rosaire	82 239,00
Laurierville	31-12-2016	2 semaines	623	41	LET de Saint-Rosaire	63 694,00
Inverness	31-12-2016*	2 semaines	422	164	LET de Saint-Rosaire	54 852,00
Notre-Dame-de-Lourdes	31-12-2016	2 semaines	348	44	LET de Saint-Rosaire	23 187,00
Sainte-Sophie-d'Halifax	31-12-2016	2 semaines	161	29	LET de Saint-Rosaire	34 347,00
Saint-Pierre-Baptiste	31-12-2016	2 semaines	196	105	LET de Saint-Rosaire	38 004,00
Villeroy	31-12-2019	2 semaines	239	11	LET de Saint-Flavien	26 480,74

Source: Questionnaire sur la gestion des matières résiduelles de la MRC de L'Érable (2014)

2.3.2 Collecte sélective des matières recyclables

Toutes les municipalités offrent le service de collecte sélective des matières recyclables porte-à-porte aux deux semaines. Pour cela, des bacs roulants de 360 litres sont fournis à chaque propriétaire par les municipalités. Le coût de la collecte sélective pour le territoire de la MRC de L'Érable s'élève à 758 839 \$ annuellement et la collecte municipale dessert également les petits ICI.

Tableau 13: Contrats de collecte sélective des matières recyclables

Municipalité	Échéance du contrat	Fréquence des collectes	Nombre d'unités		Lieu de traitement	Coûts totaux
			Permanentes	Chalets		
Plessisville (ville)	31-12-2016	2 semaines	3 702	0	Récupération Frontenac (Thetford Mines)	234 224,00
Princeville	31-12-2016	2 semaines	2818	75	Gesterra (Victoriaville)	266 447,00
Saint-Ferdinand	31-12-2016	2 semaines	904	271	Récupération Frontenac (Thetford Mines)	69 334,33
Plessisville (paroisse)	31-12-2016	2 semaines	1045	67	Gesterra (Victoriaville)	99 463,00
Lyster	31-12-2016	2 semaines	760	81	Gesterra (Victoriaville)	82 239,00
Laurierville	31-12-2016	2 semaines	623	41	Gesterra (Victoriaville)	63 694,00
Inverness	31-12-2016*	2 semaines	422	164	Récupération Frontenac (Thetford Mines)	54 852,00
Notre-Dame-de-Lourdes	31-12-2016	2 semaines	348	44	Gesterra (Victoriaville)	23 187,00
Sainte-Sophie-d'Halifax	31-12-2016	2 semaines	161	29	Gesterra (Victoriaville)	34 347,00
Saint-Pierre-Baptiste	31-12-2016	2 semaines	196	105	Récupération Frontenac (Thetford Mines)	38 004,00
Villeroy	31-12-2019	2 semaines	239	11	Gesterra (Victoriaville)	26 480,74

2.3.3 Collecte du plastique agricole

La MRC est une forte consommatrice de plastique agricole, qui généralement utilisé comme plastique d'ensilage. Après son utilisation, il est jeté à la poubelle. Ce qui peut constituer une source de déchets appréciables pour certaines municipalités. Certaines ont pris des mesures relativement à ce déchet. Pour cela, deux solutions ont été sélectionnées par les municipalités : certaines municipalités ont préféré la collecte des plastiques directement dans le bac à récupération, d'autres ont choisi de placer des conteneurs, qui sont ensuite ramassés par des entrepreneurs, à des endroits stratégiques, soit chez l'agriculteur, soit au centre du village.

Toutes les villes qui bénéficient du service de collecte de la récupération par Gaudreau peuvent potentiellement offrir le service de collecte du plastique agricole par le bac à récupération dans leur municipalité. Une seule contrainte : les plastiques doivent être placés dans un sac spécialement conçu à cet effet et vendu par Gaudreau. Pour les municipalités desservies par Service Sanitaire Denis Fortier, elles peuvent encourager leurs agriculteurs à se doter d'un petit conteneur qui sera ramassé par l'entrepreneur.

Le tonnage est seulement connu pour la municipalité de St-Ferdinand. Pour les autres, il est soit inclus dans le tonnage total de la cueillette des matières sélectives ou bien il n'est tout simplement pas connu par la municipalité.

Tableau 14 : Collecte du plastique agricole

Municipalité	Présence de la collecte	Type de collecte	Tonnage	Coût
Inverness	Non	N.A.		
Laurierville	Non	N.A.		
Notre-Dame-de-Lourdes	Oui	Par conteneur	Non mesuré	1 100\$
Lyster	Oui	Par le bac à recyclage	Inclus dans le poids total de la collecte sélective	
Paroisse de Plessisville	Oui	Par le bac à recyclage	Inclus dans le poids total de la collecte sélective	
Princeville	Oui	Par le bac à recyclage	Inclus dans le poids total de la collecte sélective	

St-Ferdinand	Oui	Par conteneur	24 tonnes	À venir
Sainte-Sophie d'Halifax	Non	N.A.		
Saint-Pierre Baptiste	Non	N.A.		
Ville de Plessisville	N.A. (aucune production agricole)	N.A.		
Villeroy	Oui	Par conteneur	Non mesuré	845\$

2.3.4 Collecte des résidus organiques

Peu d'initiatives ont été mises en place sur le territoire quant à la collecte des résidus organiques d'origine alimentaire. En effet, il n'existe aucune collecte porte-à-porte pour les résidus putrescibles. Cependant, des efforts ont été faits pour encourager le compostage à la maison par la distribution de composteurs domestiques subventionnés.

Les résidus verts, tels le gazon et les branches, sont récupérés par quatre municipalités dans des lieux de dépôt aménagés sur des terrains municipaux. Les matières collectées sont valorisées en composts. Par ailleurs, on retrouve cinq municipalités qui font la collecte des arbres de Noël. Le tableau ci-dessous présente les données pour chacune des municipalités.

Tableau 15: Collecte des résidus verts

Municipalité	Type de résidus	Mode de collecte	Fréquence	Coûts totaux (\$)	Destination finale
Plessisville (ville)	Sapins de Noël	Collecte	1 fois/an	36 484 \$	Plateforme de compostage Gesterra
	Feuilles, branches, cèdres	Dépôts volontaires (aires aménagées)	N-A		Plateforme de compostage Gesterra
	Feuilles et gazon	Collecte	Collecte bi annuelle		Plateforme de compostage Gesterra
Princeville	Feuilles mortes, gazon, branches	Dépôts volontaires (aires aménagées)	Au besoin (lorsque le dépôt est plein)	18 124 \$	Plateforme de compostage Gesterra
Saint-Ferdinand	Feuilles mortes, gazon, branches	Collecte	Collecte bi annuelle	3 496 \$	Récupération sur place
	Feuilles mortes, gazon,	Dépôts volontaires (aires aménagées)	N-A	Approx. 1 000 \$	

	branches				
Plessisville (paroisse)	Sapins de Noël	Porte-à-porte	1 fois/an	Employés municipaux	Plateforme de compostage Gesterra
	Gazon, branches d'arbres	Dépôts volontaires (aires aménagées)	Ouvert durant la période estivale	4 793 \$	Plateforme de compostage Gesterra
Lyster	Résidus verts (branches, feuilles, gazon)	Dépôts volontaires (aires aménagées)	N.A.	500 \$	Composté sur place
Laurierville	Sapins de Noël	Dépôts volontaires (aires aménagées)	N.A.	1 500 \$	Plateforme de compostage Gesterra
Inverness	-	-	-	-	-
Notre-Dame-de-Lourdes	-	-	-	-	-
Sainte-Sophie-d'Halifax	-	-	-	-	-
Villeroy	-	-	-	-	-
Saint-Pierre-Baptiste	-	-	-	-	-

Source : Questionnaire sur la gestion municipale des matières résiduelles de la MRC de L'Érable

2.3.5 Collecte des résidus domestiques dangereux

Depuis le dernier PGMR, les municipalités ont déployé des efforts pour initier des collectes de résidus domestiques dangereux. Auparavant, aucune collecte municipale permettant aux citoyens de venir déposer ce type de résidus n'était en place. Par ailleurs, plusieurs commerces de la région permettent dorénavant aux citoyens de déposer les résidus de peinture, de piles, de contenants de pesticides ou d'huiles d'illustrer les diverses collectes sur le territoire ainsi que les coûts qui y sont rattachés.

Tableau 16: Collecte des résidus domestiques dangereux (RDD)

Municipalité	Matières visées	Entité responsable	Modalité de collecte	Quantité totale (kilo)	Coût total (\$)/an
MRC de L'Érable	Peinture et ampoules fluocompactes	BMR / Coop. des Appalaches	Toute l'année / Lieu de dépôt		

Inverness	Aucune	N.A.	Aucune		
Laurierville	Ensemble des RDD	Municipalité	Événement annuel : Journée Normand-Maurice	530	50,26 \$
	Piles : Bureau municipal : Ensemble des RDD : Garage municipal :	Municipalité	Lieu de dépôt		
	Peinture et ampoules fluocompactes.	BMR /COOP	Lieu de dépôt		
Lourdes	Aucune	N.A.	Aucune		
Lyster	Journée Normand Maurice : Ensemble des RDD	Municipalité	Événement annuel : Journée Normand-Maurice	1 643	1478,53 \$
	Bureau municipal / bibliothèque /I Épicerie Intermarché : Piles	Municipalité	Lieu de dépôt		
	Bureau municipal toute l'année Ampoules fluocompactes	Municipalité	Lieu de dépôt		
Paroisse Plessisville	Ensemble des RDD : Garage et bibliothèque municipaux :	Municipalité	Lieu de dépôt	1 832	448,56 \$
	Ensemble des RDD	Municipalité	Événement annuel : Journée Normand-Maurice		
Saint-Ferdinand	Écocentre : Ensemble des RDD	Municipalité	Lieu de dépôt	1 350	N.D.
St-Pierre-Baptiste	Ensemble des RDD	Municipalité	Événement annuel : Journée Normand-Maurice	226	63,56 \$
Ste-Sophie-d'Halifax	Aucune	N.A.	Aucune		

Ville de Plessisville	Ensemble des RDD	Municipalité	Événement annuel : Journée Normand-Maurice	4 098	2 691,50\$
	Garage municipal : Piles, Huiles, Peintures, Fluo-Compactes	Partenaires publics et privés	Lieu de dépôt		2 492,25\$
Ville de Princeville	Garage municipal : RDD	Municipalité	Une fois par année	12 555	10 315 \$
Villeroy	Garage municipal :	N.A.	Aucune		

Source : Questionnaire sur la gestion municipale des matières résiduelles de la MRC de L'Érable.

2.3.6 Collecte des encombrants

On retrouve sur le territoire de la MRC de L'Érable, un système de collecte des encombrants indépendant de la collecte régulière offerte par deux ressourceries. ORAPÉ offre le service de collecte des encombrants dans toutes les municipalités de la MRC, à l'exception de Princeville, dont le même service est offert par ORASSE. Les encombrants sont vendus dans le magasin de la ressourcerie. Sinon, les matières de valeur sont récupérées et envoyées à l'enfouissement. La ville de Princeville et la municipalité d'Inverness offrent aussi une collecte biannuelle des encombrants et des CRD, dont le service est offert par Gaudreau pour la première et Service Sanitaire Denis Fortier pour la seconde. Les matières récupérées sont éliminées dans un lieu d'enfouissement. On retrouve dans le tableau ci-dessous les ententes entre les municipalités et les entrepreneurs.

Tableau 17 : Collecte des encombrants

Municipalité	Échéance du contrat	ICI desservies	Fréquence de collectes	Destination finale
Plessisville (ville)	N.A.	oui	Aux 2 semaines	ORAPÉ
Princeville	N.A.	non	Sur appel	ORASSE
			Biannuel	Gaudreau
St-Ferdinand	N.A.	oui	Aux 2 semaines	ORAPÉ
Plessisville (paroisse)	N.A.	oui	Aux 2 semaines	ORAPÉ
Lyster	N.A.	oui	Aux 2 semaines	ORAPÉ

Laurierville	N.A.	oui	Aux 2 semaines	ORAPÉ
Inverness	N.A.	oui	Aux 2 semaines	ORAPÉ
			Bi annuel	Service Sanitaire Denis Fortier
Notre-Dame-de-Lourdes	N.A.	oui	Aux 2 semaines	ORAPÉ
Sainte-Sophie-d'Halifax	N.A.	oui	Aux 2 semaines	ORAPÉ
Villeroy	N.A.	oui	Aux 2 semaines	ORAPÉ
Saint-Pierre-Baptiste	N.A.	oui	Aux 2 semaines	ORAPÉ

Source : Questionnaire sur la gestion municipale des matières résiduelles de la MRC de L'Érable

2.3.7 Collecte des boues septiques

On distingue deux types de boues septiques dans la MRC de L'Érable, les boues de fosses septiques et les boues municipales provenant des étangs aérés.

Tableau 3 : Collecte des boues de fosses septiques

Municipalités	Nombre de fosses septiques	Nombre d'unités d'évaluation	Proportion des maisons ayant une fosse
Saint-Ferdinand	571	1446	39 %
Sainte-Sophie-d'Halifax	189	190	41 %
Princeville	625	2823	22 %
Ville de Plessisville	3	2476	0,1 %
Paroisse de Plessisville	853	1544	55 %
St-Pierre Baptiste	245	555	44 %
Inverness	404	957	42 %
Lyster	235	1092	22 %
Laurierville	512	857	60 %
Notre-Dame-de-Lourdes	308	515	60 %
Villeroy	209	402	52 %
TOTAL	4 154	13 364	31 %

Les boues de fosses septiques proviennent des vidanges périodiques des fosses septiques des résidences et des ICI non raccordées à un système d'égout municipal. De leurs côtés, les boues municipales proviennent des activités de filtration de l'eau potable et d'épuration des eaux usées municipales.

Pour ce qui est du territoire de la MRC, à l'exception de St-Ferdinand, on remarque que la collecte des boues de fosses septiques est de la responsabilité des propriétaires qui se doivent de faire les vidanges nécessaires. Alors que dans la municipalité de St-Ferdinand, les fosses septiques de résidences principales doivent être vidangées tous les deux ans tandis que les fosses de résidences secondaires doivent l'être aux quatre ans. On retrouve ci-dessous un tableau regroupant différents renseignements concernant les boues de fosses septiques de la MRC. Il a été établi à partir des informations théoriques tirées du rôle d'évaluation.

Six municipalités génèrent des boues via leurs installations d'étangs aérés. Contrairement à celles de fosses septiques, le traitement des boues municipales s'effectue moins régulièrement, ce qui explique que seulement la ville de Plessisville et la ville de Prinville ont fait vidanger et traiter leurs étangs de boues aérées en 2013, et que celle-ci ne se fait pas toutes les années.

Tableau 19 : Collecte des boues usées municipales

Municipalités	Quantités (2013)	Prochaines vidanges prévues	Coûts (\$)
Lyster	Aucune vidange	Aucune vidange prévue	N.A.
Ville de Plessisville	495 t.m. sèche	2015	189 058
Princeville	439 t.m. sèche	2017 (une fois aux quatre ans)	243 806
Inverness	1,7 t.m. sèche	Vidange annuelle	833,57«
St-Pierre Baptiste	Aucune vidange	Aucune vidange prévue	N.A.
Saint-Ferdinand	Aucune vidange	Aucune vidange prévue	N.A.

2.3.8 Collecte sélective municipale desservant les ICI

Lors de l'analyse des contrats de collecte sélective municipale desservant les ICI, on observe que la plupart des ICI sont desservies par la collecte sélective domestique à l'exception de la ville de Princeville. Les collectes sont incluses dans la collecte sélective municipale et prévoient un volume de base de 360 litres par unité. Si ce volume est supérieur, l'entreprise doit prendre entente directement avec un entrepreneur afin d'obtenir un conteneur de capacité supérieure ou des bacs supplémentaires. Quant aux ICI de Princeville, elles doivent s'adresser directement à l'entrepreneur

pour le service de collecte des matières recyclables, car elles ne sont pas desservies lors de la collecte municipale.

2.4 LES PROGRAMMES DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION

En raison des nombreux programmes de sensibilisation qui peuvent être différents d'une municipalité à l'autre, il est essentiel de prendre connaissance des efforts déjà mis en place afin de mettre en évidence les priorités de chacune des municipalités et d'identifier les initiatives ou les faiblesses des efforts de sensibilisation sur le territoire. Ainsi, on remarque que peu de moyens sont mis de l'avant pour favoriser une bonne gestion des matières résiduelles, car une somme d'environ 5 000 \$ est dépensée pour tout le territoire de la MRC de L'Érable annuellement. La plupart des efforts se concentrent autour de la publication de calendrier de collecte ou l'annonce des collectes spéciales dans les municipalités.

Tableau 20: Activités de communication et de sensibilisation

Municipalité	Moyens	Matières visées	Coût (\$)
Ensemble des villes	Site web	Informations diverses	1 000 \$
Ville de Plessisville	Journaux locaux: L'Avenir de L'Érable, Bulletin municipal, Guide du citoyen	Informations diverses sur les matières résiduelles	500 \$
	Calendrier		1 500 \$
Princeville	Journaux et bulletin municipal <i>Le Petit Prince</i> , calendrier	Informations diverses	500 \$
Saint-Ferdinand	Calendrier avec endos explicatif	Récupération	450 \$
	Envoi postal	Récupération	200 \$
Paroisse de Plessisville	Bulletin municipal	Informations diverses	745 \$
	Calendrier	Calendrier des collectes	435 \$
Lyster	Calendrier des collectes distribué aux citoyens (impression à l'interne)	Calendrier des collectes	50,\$
	Bulletin municipal, informations diverses sur les matières résiduelles	Informations diverses	0 \$

Laurierville	Bulletin municipal	Informations diverses sur les matières résiduelles	0 \$
	Calendrier	Informations diverses sur les matières résiduelles	30 \$
Inverness	Bulletin postal	Informations diverses	60 \$
Notre-Dame-de-Lourdes	Circulaire municipale	Informations diverses	50 \$
Sainte-Sophie-d'Halifax	Journal municipal "Le paysage" aux 2 mois environ	Informations diverses	50 \$
Villeroy	Envoi postal	Informations diverses	30 \$
Saint-Pierre-Baptiste	Journal municipal	Informations diverses	15 \$
Total			5 615 \$

2.5 COÛTS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ASSUMÉS PAR LE SECTEUR MUNICIPAL

Le tableau 21 fait synthèse des sommes allouées à la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble des municipalités de la MRC de L'Érable. Ce montant, s'élevant à près de 1 936 000 \$, correspond aux sommes dépensées pour la collecte, le transport, le traitement ou l'élimination des matières résiduelles de l'ensemble des municipalités en 2013. De cette somme, près de 25 % est consacré à l'élimination finale (enfouissement) des matières résiduelles tandis que 50 % est consacré à la collecte et au transport des matières résiduelles (incluant déchets et matières recyclables). Finalement, un maigre 0,3 % est employé à la sensibilisation et l'information dans les municipalités du territoire, ce qui est peu considérant l'ampleur des budgets alloués à la gestion des matières résiduelles.

Tableau 21 : Coûts totaux assumés par le secteur municipal

Gestion des matières résidentielles	Coûts (\$/an)
Collecte et enfouissement des matières résiduelles domestiques	1 052 604,74 \$
Collecte sélective et traitement des matières recyclables	758 839,33 \$
Collecte et lieux de dépôt pour les résidus verts	66 987,00 \$
Collecte, lieux de dépôt et traitement pour les résidus domestiques dangereux	17 491,10 \$
Collecte des encombrants	40 422,60 \$
Activités de communication et de sensibilisation	5 615,00 \$
Total :	1 936 244,77 \$

3. LES INTERVENANTS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

3.1 LES INTERVENANTS

On retrouve plusieurs intervenants sur le territoire de la MRC de L'Érable ayant des liens plus ou moins étroits avec la gestion des matières résiduelles. Afin d'assurer le succès du plan de gestion des matières résiduelles, il devient important de rassembler ces intervenants afin d'obtenir la meilleure concertation et collaboration possible ainsi que des partenariats efficaces. Cette section recense les intervenants œuvrant sur le territoire et pouvant contribuer à une meilleure gestion des matières résiduelles.

3.1.1 Organismes municipaux et gouvernementaux

Afin de se retrouver facilement dans la multitude d'organismes politiques, le tableau 22 dresse la liste des organismes actifs dans le secteur municipal et gouvernemental pouvant avoir un lien avec la gestion des matières résiduelles.

Tableau 22 : Liste des organismes municipaux et gouvernementaux de la MRC de L'Érable

Organisation	Localisation	Territoire couvert
Municipalités (11)	-	MRC de L'Érable
MRC de L'Érable	Plessisville	MRC de L'Érable
Dir. rég. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire	Victoriaville	Centre-du-Québec
Dir. rég. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements	Nicolet	Centre-du-Québec
Dir. rég. Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MIC)	Victoriaville	Centre-du-Québec
Dir. rég. Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles	Trois-Rivières	Centre-du-Québec / Mauricie
Dir. Rég. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire	Victoriaville	Centre-du-Québec
Recyc-Québec	Montréal	Québec
Environnement Canada	Québec	Canada

3.1.2 Organismes provinciaux impliqués dans la gestion des matières résiduelles

On retrouve dans la MRC de L'Érable plusieurs organismes provinciaux s'impliquant de près ou de loin dans la gestion des matières résiduelles, principalement dans le secteur de la réduction des matières résiduelles. Le tableau 23 permet de connaître ces organismes qui sont actifs au Québec et par le fait même, dans la région de L'Érable.

Tableau 23 : Organismes impliqués dans la gestion des matières résiduelles

Nom de l'organisme	Raison sociale	Territoire d'action
Conseil régional en environnement du Centre-du-Québec (CRECQ)	Organisme de concertation regroupant des intervenants en environnement de la région Centre-du-Québec dans le but de promouvoir la protection et l'amélioration de l'environnement dans une optique de développement durable.	Centre-du-Québec
Réseau des Ressourceries du Québec (RRQ)	Organisme sans but lucratif dont la mission est de rassembler et de promouvoir les ressourceries et les autres entreprises d'économie sociale en environnement vouées à l'éducation et à la protection de l'environnement, à la transformation des déchets en ressources et à la création d'emplois durables.	Québec
Écoles vertes Brundtland	La principale mission est de travailler à la construction d'un monde écologique, pacifique, solidaire et démocratique.	Québec
Union des producteurs agricoles (UPA)	L'UPA a pour mission principale de promouvoir, défendre et développer les intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux des productrices et des producteurs agricoles du Québec.	Québec
Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE)	ARPE est un organisme à but non lucratif piloté par l'industrie qui coordonne des programmes de recyclage réglementés afin que les produits électroniques en fin de vie utile soient traités de façon sécuritaire, sûre et écologique.	Canada

3.1.3 Organismes de développement économique, technologique et coopératif

Les différents organismes de développement de la région peuvent être d'un grand intérêt pour le développement de nouvelles infrastructures concernant la gestion des matières résiduelles. Le tableau 24 dresse la liste de ces organismes.

Tableau 24 : Organismes de développement économique, technologique et coopératif de la MRC de L'Érable

Nom de l'organisme	Municipalité
Commissariat au développement commercial	Plessisville
Municipalité régionale de comté de L'Érable	MRC de L'Érable
Société d'aide au développement des collectivités Arthabaska-Érable inc. (SADC)	MRC de L'Érable
Corporation de développement communautaire de l'Érable (CDCE)	MRC de L'Érable
Comité régional en développement social du Centre-du-Québec (CRCDCQ)	Centre-du-Québec
Développement Économique de L'Érable	MRC de L'Érable

3.1.4 Groupes environnementaux et organismes communautaires

Les groupes environnementaux et les organismes communautaires sont également très importants dans la gestion des matières résiduelles, car ils permettent d'obtenir des échos de la population et d'en connaître les besoins. Le tableau 25 présente les organismes de la région.

Tableau 25 : Groupes environnementaux et organismes communautaires de la MRC de L'Érable

Nom de l'organisme	Activités	Localisation
ORAPÉ	Aide alimentaire, encombrants, matériels, électroniques, vélos,	Plessisville
Société Saint-Vincent-de-Paul	Vêtements	Plessisville
Vestiaire St-Eusèbe	Vêtements	Princeville
Partage St-Eusèbe	Aide alimentaire	Princeville
ORASSE	Aide alimentaire, meubles, électroménagers.	Princeville
Vestiaire de Laurierville	Vêtements	Laurierville
Vestiaire de Villeroy	Vêtements	Villeroy

3.1.5 Commissions scolaires

Les commissions scolaires occupent également un rôle important dans la gestion des matières résiduelles en raison des différents programmes de sensibilisation qu'elles peuvent offrir dans leurs institutions. Le tableau 26 indique les commissions scolaires desservant le territoire de la MRC de L'Érable ainsi que leurs municipalités respectives.

Tableau 26 : Liste des commissions scolaires couvrant le territoire de la MRC de L'Érable

Nom de la commission scolaire	Municipalités desservies
Commission scolaire des Bois-Francis	Plessisville, Princeville, Lyster, Laurierville, Inverness, Notre-Dame-de-Lourdes, Sainte-Sophie-d'Halifax, Villeroy, Saint-Pierre-Baptiste.
Commission scolaire des Appalaches	Saint-Ferdinand

3.1.6 Institutions scolaires

On retrouve sur le territoire de la MRC de L'Érable un nombre varié d'institutions scolaires dont voici la liste exhaustive classée par niveau d'enseignement. Ces institutions jouent un rôle majeur dans la sensibilisation environnementale des étudiants concernant une gestion adéquate des matières résiduelles. Le tableau 27 dresse une liste de celles-ci.

Tableau 27 : Liste des établissements scolaires du territoire de la MRC de L'Érable

Nom de l'établissement	Municipalité	Niveau	Nombre d'étudiants
École Bon-Pasteur	Lyster	Primaire	112
École Centrale	Villeroy	Primaire	n/d
École Jean-Rivard	Plessisville	Primaire	290
École Jean-XXIII	Inverness	Primaire	45
École Marie-Immaculée	Sainte-Sophie-d'Halifax	Primaire	62
St-Cœur-de-Marie	St-Pierre-Baptiste	Primaire	30
École Notre-Dame	Notre-Dame-de-Lourdes	Primaire	N.D.
École Notre-Dame	Saint-Ferdinand	Primaire	N.D.
École Sacré-Cœur (École verte Brundtland)	Princeville	Primaire	422
École Saint-Édouard	Plessisville	Primaire	115
École Sainte-Famille	Plessisville	Primaire	143
École Sainte-Julie	Laurierville	Primaire	87
Centre d'éducation aux adultes André-Morissette	Plessisville	Secondaire	112
Centre de formation professionnelle André-Morissette	Plessisville	Secondaire	120
École Polyvalente La Samare	Plessisville	Secondaire	908
École Sainte-Marie	Princeville	Secondaire	283
École-Entreprise Prince-Daveluy	Princeville	Secondaire	60

3.2 ACTIVITÉS DU SECTEUR MUNICIPAL ET DU SECTEUR PRIVÉ

Le secteur privé joue également un rôle très important dans la gestion des matières résiduelles de la région, car il est souvent impliqué dans tous les niveaux des opérations de gestion. C'est pourquoi il est important de répertorier les activités et opérations de l'entreprise privée afin d'obtenir un portrait détaillé de la situation actuelle sur le territoire.

3.2.1 Entreprises de collecte des matières résiduelles (déchets)

Dans le tableau 28, on retrouve deux entreprises de collecte des matières résiduelles qui offre un service sur le territoire de la MRC de L'Érable.

Tableau 28 : Entreprises de collecte des matières résiduelles desservant la MRC de L'Érable

Nom de l'entreprise	Siège social	Territoire desservi
Services sanitaires Denis Fortier inc.	2060 Notre-Dame Sud, Robertsonville	Saint-Ferdinand, Saint-Pierre-Baptiste, Inverness
Groupe Gaudreau	25, Route 116, C.P. 662, Victoriaville	Princeville, Plessisville (paroisse), Lyster, Laurierville, Notre-Dame-de-Lourdes, Sainte-Sophie-d'Halifax, Villeroy, Plessisville (ville)

3.2.2 Entreprises de collecte des matières recyclables

Les entreprises de collecte des matières résiduelles effectuent également la collecte des matières recyclables sur le territoire de la MRC de L'Érable comme on peut le constater dans le tableau 29.

Tableau 29 : Entreprises de collecte des matières recyclables

Nom de l'entreprise	Siège social	Territoire desservi
Services sanitaires Denis Fortier inc.	2060 Notre-Dame Sud, Robertsonville	Saint-Ferdinand, Saint-Pierre-Baptiste, Ville de Plessisville
Groupe Gaudreau	25, Route 116, C.P. 662, Victoriaville	Princeville, Plessisville (paroisse), Lyster, Laurierville, Inverness, Notre-Dame-de-Lourdes, Sainte-Sophie-d'Halifax, Villeroy

3.2.3 Entreprises de collecte et de traitement des boues septiques

Quelques entreprises de collecte et de traitement des boues de fosses septiques permettent de couvrir le territoire majoritairement rural de la MRC de L'Érable. La liste de ces entreprises est dressée dans le tableau 30.

Tableau 30 : Entreprises de collecte et de traitement des boues desservant la MRC de L'Érable

Nom de l'entreprise	Siège social	Services offerts
Groupe Gaudreau	25, Route 116, Victoriaville	Vidange de fosses septiques et traitement
Sol-Vac Martineau	Saint-Agathe-de-Lotbinière	Vidange de fosses septiques
Protecto-Sol	162, Rte 165, Saint-Pierre-Baptiste	Vidange, traitement et valorisation de boues de fosses septiques

3.2.4 Centres de tri

La MRC de L'Érable abrite un lieu de dépôt pour les résidus de construction, de rénovation et de démolition situé sur l'ancienne plateforme de transbordement dans la Paroisse de Plessisville. Ce site est géré par Grégoire et Fils et Sablière Warwick

Tableau 31 : Centres de tri desservant le territoire de la MRC de L'Érable

Nom de l'entreprise	Adresse	Municipalités desservies
Écocentre	Écocentre 990, route 265 Nord, Paroisse de Plessisville	Plessisville (ville et paroisse), Laurierville, Saint-Pierre-Baptiste, Inverness, Sainte-Sophie d'Halifax, Notre-Dame-de-Lourdes et Lyster

3.2.5 Lieux d'enfouissement sanitaire

Jusqu'en 2007, au moment de sa fermeture, la MRC de L'Érable comptait un lieu d'enfouissement sanitaire situé dans la Paroisse de Plessisville. Depuis, on ne retrouve aucun lieu d'enfouissement actif sur le territoire de la MRC de L'Érable. Sur le site de l'ancien lieu d'enfouissement, on retrouve un écocentre géré par Grégoire et Fils.

3.2.6 Entreprises spécialisées en réemploi et recyclage

Diverses entreprises et organismes du territoire se spécialisent dans le réemploi et la récupération. La plupart des organismes sont communautaires et se spécialisent dans la collecte et la vente de

vêtements et de meubles usagés. Par contre, on rencontre aussi des entreprises très spécialisées qui offrent de la machinerie usagée. Le tableau 32 dresse la liste de ces entreprises et organismes ainsi que le type de services qu'ils offrent.

Tableau 32 : Entreprises spécialisées en réemploi et recyclage de la MRC de L'Érable

Entreprises / Organismes	Adresse	Matières visées	Activités
Maison du meuble Chez Thénor	Plessisville	Meubles usagés	Vente de matériels usagés
Laurentide Re/Source (anciennement Peintures récupérés du Québec inc).	Victoriaville	Résidus domestiques dangereux (peinture, huiles usées, antigel)	Récupération et traitement de résidus domestiques dangereux
ORAPÉ	Ville de Plessisville	Collecte des encombrants, déchets électroniques, vélos	Récupération, réparation et vente de matériels usagés
Recyclage Ramtech	Saint-Pierre-Baptiste	Antigel, huiles usées	Récupération et traitement de résidus domestiques dangereux
Garage Moderne inc..	Paroisse de Plessisville	Batteries de voiture, réservoirs de propane	Récupération et traitement de résidus domestiques dangereux
Recyclage Pellerin	Paroisse de Plessisville	Récupération de véhicules pour vente de pièces d'autos usagés.	Vente de voitures usagés
Faïda	Ville de Plessisville	Pneus surdimensionnés	Recyclage de pneus hors dimension et de rejets de caoutchouc industriel, transformation en produit à valeur ajoutée et recette pour fin de production d'énergie.
Quincaillerie BMR	Laurierville	Peinture	Lieu de dépôt pour la peinture
Fonderie Benoît Marcoux	Laurierville	Matériaux ferreux, matériaux non-ferreux	Lieux de dépôt pour les matériaux ferreux et non-ferreux
Blondeau Métal inc.	Princeville	Matériaux ferreux, matériaux non-ferreux	Lieux de dépôt pour les matériaux ferreux et non-ferreux
Thibodeau automobile	Princeville	Carcasses d'automobiles	Récupération et vente de pièces automobiles
Centre de recyclage Pellerin	Plessisville	Carcasses d'automobiles	Récupération et vente de pièces automobiles

Source : Compilation MRC de L'Érable.

4. INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PRODUITES DANS LA MRC DE L'ÉRABLE

Ce présent inventaire dresse un portrait de la génération des matières résiduelles par le secteur résidentiel, le secteur des institutions, des commerces et des industries (ICI) et le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD). Il ne tient pas compte des matières gazeuses, des résidus miniers, des sols contaminés, des déchets biomédicaux et des matières dangereuses autres que celles d'origine domestique. De plus, les neiges usées, les eaux usées, les sols (terre et sable) et les fertilisants agricoles sont également exclus du plan de gestion. Enfin, signalons que c'est la tonne métrique, équivalant à 1 000 kilogrammes, qui sera l'unité de mesure qui permettra d'exprimer les quantités de matières résiduelles générées.

4.1.1 Note méthodologique

Ce bilan a été produit en grande partie à l'aide de l'outil d'inventaire de Recyc-Québec, qui permet de produire des estimations pour plusieurs catégories de matières résiduelles. Dans les cas où l'on détenait des données réelles, on les a soit utilisées pour préciser ou valider ces estimations, soit en remplacement de celles-ci. Les données utilisées représentent les quantités facturées aux municipalités pour l'année 2013 et elles se retrouvent à l'annexe 1. Le tableau 33 résume la provenance des données utilisées pour réaliser cet inventaire.

Tableau 33 : Sources des données par secteur

Résidentiel	ICI	CRD
Matières envoyées à l'enfouissement		
Données provenant des pesées faites aux sites d'enfouissement	Données provenant des pesées faites aux sites d'enfouissement	Données provenant des pesées faites aux sites d'enfouissement
Matières récupérables		
Données provenant des pesées faites aux sites de tri.	Données estimées avec l'aide de l'outil d'inventaire	N.A.
Matières organiques		
Données provenant de l'inventaire, mais corroborées par les estimations réalisées précédemment par la MRC	Données estimées avec l'aide de l'outil d'inventaire	N.A.
Résidus de CRD		
N.A.	N.A.	Données provenant des opérateurs de l'écocentre et d'estimations basées sur l'outil d'inventaire.
Résidus domestiques dangereux		
Données provenant des entreprises qui ont collecté les RDD des municipalités. Lorsqu'il y avait de l'information manquante, l'outil d'inventaire a été utilisé pour les préciser.		
Boues municipales		
Pour les étangs aérés, les données proviennent des municipalités. Alors que les quantités de boues traitées provenant des fosses septiques privées ont été estimées par l'outil d'inventaire.		

4.2 MATIÈRES RECYCLABLES - SECTEUR RÉSIDENTIEL

Les données du secteur résidentiel bénéficient de la prise en charge de ce secteur par les gouvernements municipaux étant donné que les bons de pesée des entrepreneurs privés indiquent les quantités amassées dans le cadre de la collecte sélective et des déchets. Puisque les municipalités font la collecte des ICI, on a donc soustrait la part des ICI afin que seul le secteur résidentiel y soit représenté.⁸ À l'aide de l'outil d'inventaire, on a ventilé par catégories de matières les quantités totales envoyées à l'enfouissement et à la récupération.

⁸ L'outil d'inventaire propose de retirer 9,8 % des matières récupérées et 21,4 % des matières éliminées.

Tableau 34 : Matières recyclables – secteur résidentiel

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et carton	1 426 t	550 t	1 976 t
Métal	89 t	115 t	204 t
Plastique	224 t	424 t	648 t
Verre	373 t	147 t	520 t
Total	2112 t	1 236 t	3 348 t

4.3 MATIÈRES RECYCLABLES - SECTEUR ICI

Puisque la majorité des ICI ont des contrats de disposition des matières recyclables avec des entrepreneurs privés, on ne détient pas de données réelles sur les quantités recyclées. On a cependant les données d'élimination du ministère de l'Environnement pour l'enfouissement des déchets provenant des ICI. Pour l'année 2013, les municipalités ont enfoui 5 101 t de matière résiduelles. En comparaison, l'outil d'inventaire a estimé à 5 693 t⁹ la quantité générée par les ICI, ce qui est montre la validité de ses estimations.

Tableau 35 : Matières recyclables - Secteur ICI

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et carton	1 821 t	1 909 t	3 730 t
Métal	226 t	261 t	486 t
Plastique	200 t	1 044 t	1 244 t
Verre	94 t	239 t	333 t
Total	2 340 t	3 453 t	5 794 t

⁹ Pour obtenir ce nombre, la quantité enfouie estimée de matières recyclables a été additionnée à celle des matières organiques provenant des ICI.

4.4 MATIÈRES ORGANIQUES – SECTEUR RÉSIDENTIEL

Les matières organiques comprennent plusieurs types de résidus : les branches et les sapins de Noël; les résidus verts; les résidus alimentaires et d'autres résidus organiques. Aucune municipalité ne fait la collecte des résidus alimentaires dans la MRC, tandis que les résidus verts sont ramassés par l'entremise de lieux de dépôt et de collectes. Une quantité importante est pesée et envoyée au centre de compostage de Gesterra à Victoriaville. Les données provenant des municipalités ont donc été utilisées pour évaluer le poids des résidus verts, des branches et sapins de Noël récupérés, alors que les quantités éliminées ont été générées à l'aide de l'outil d'inventaire. Concernant les résidus alimentaires et autres résidus organiques, dont on détient peu de données réelles, l'outil d'inventaire a permis de générer des estimations pour les quantités récupérées et éliminées.

Tableau 36 : Matières organiques – Secteur résidentiel

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Branches et sapins de Noël	393 t	107 t	500 t
Résidus verts	1038t	663 t	1 701 t
Résidus alimentaires	8 t	1 636 t	1 644 t
Autres résidus organiques	0 t	1 063 t	1 063 t
Total	1 439 t	3 131 t	4 570t

4.5 BOUES MUNICIPALES

Les quantités générées de boues de fosses septiques ont été estimées à l'aide de l'outil d'inventaire en utilisant le nombre de fosses septiques inscrit dans les rôles d'évaluation des municipalités. Les résultats présentés dans le tableau 37 sont exprimés en tonnage métrique humide.

Six municipalités détiennent des étangs aérés, mais peu d'entre elles ont besoin de les vidanger annuellement. En 2013, les municipalités de Princeville et Plessisville ont récupéré près de 871 tonnes métriques sèches de boues municipales.

Tableau 37 : Boues municipales ¹⁰

	Récupéré	Éliminé	Généré
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	3 910 t mh	0 t mh	3 904 t mh
Boues de fosses septiques (BFS)	619 t mh	619 t mh	1 238 t mh
Total	4 523 t mh	619 t mh	5 142 t mh

4.6 MATIÈRES ORGANIQUES – SECTEUR ICI

Comme pour le secteur résidentiel, les matières organiques provenant des ICI ne sont pas collectées par l'entremise d'une collecte municipale. Pour ce document de planification, on a utilisé les estimations produites par l'outil d'inventaire afin de mesurer la quantité de matières organiques générées.

Tableau 38 : Matières organiques – Secteur ICI

	Récupéré	Éliminé	Généré
Industries de transformation agroalimentaire (Données de l'outil)	8 259 t	122 t	8 381 t
Boues de papetières (Données de l'utilisateur)	0 t	0 t	0 t
Commerces, institutions et autres industries (Données de l'outil)	0 t	2 117 t	2 117 t
▪ Résidus verts (t)	0 t	225 t	225 t
▪ Résidus alimentaires	0 t	1 567 t	1 567 t
▪ Autres résidus organiques	0 t	325 t	325 t
Total	8 259 t	2 240 t	10 499 t

4.7 TEXTILES ET VÉHICULES HORS D'USAGE

Les entreprises communautaires qui recueillent le textile ne détiennent aucune évaluation du volume des quantités déposées par les citoyens. Pour les récupérateurs de voiture, il n'y a pas de données publiques, mais on peut postuler que l'entièreté des voitures est récupérée d'une façon ou d'une

¹⁰ Taux de siccité commun de 20 %

autre. Les quantités présentées ci-dessous représentent donc des estimations obtenues en provenance de l'outil d'inventaire, basés sur des moyennes québécoises.

Tableau 39: Textiles et véhicules hors d'usage

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Textiles	77 t	255 t	333 t
Véhicules hors d'usage	1 097 t	0 t	1 097 t

4.8 AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES

4.8.1 Rejets de centre de tri

Les données utilisées proviennent de l'outil d'inventaire.

4.8.2 Résidus domestiques dangereux

On détient des données sur les résidus domestiques dangereux par la collecte qui a lieu lors de la journée Normand Maurice et des quantités recueillies dans les différents lieux de dépôt municipaux. Toutefois, les peintures et les autres matières déposées dans les commerces ne sont pas incluses. Pour cela, on a utilisé l'outil d'inventaire pour compléter le portrait.

4.8.3 Encombrants

La MRC de L'Érable compte deux entreprises d'économie sociale spécialisées dans la récupération des encombrants : ORAPÉ et ORASSE. À l'exception de Princeville, ORAPÉ fait la collecte à la porte des encombrants dans toutes les municipalités de la MRC. Tous les encombrants ramassés par ORAPÉ ou amenés par des citoyens sont pesés et les quantités sont transmises annuellement aux municipalités. Par ailleurs, ces données distinguent les encombrants métalliques des non métalliques, ce qui permet de préciser les estimations fournies par les données de l'inventaire. On ne retrouve pas de pesée pour les cueillettes effectuées par ORASSE, qui collecte les encombrants dans la municipalité de Princeville. Pour estimer les quantités, on a utilisé les données d'ORAPÉ, qui ont été ajustées selon la population de Princeville.

Tableau 40: Autres matières résiduelles

		Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Rejets des centres de tri		0 t	181 t	181 t
RDD		20 t	12 t	32 t
Encombrants		692 t	99 t	791 t
•	Métalliques	263 t	47 t	310 t
•	Non-métalliques	429 t	52 t	481 t
Total		712 t	292 t	1 004 t

4.8.4 Matériaux de construction, rénovation et démolition : secteur CRD

Quant au secteur des CRD (construction, rénovation et démolition), les données obtenues proviennent des estimations réalisés par l'outil d'inventaire puisque les données que l'on possédait étaient trop fragmentaires.

Tableau 41: Matériaux de construction, rénovation et démolition

	Récupéré	Éliminé	Généré
Agrégats	7 594 t	469 t	8 063 t
Gypse	17 t	457 t	474 t
Bardeaux d'asphalte	247 t	382 t	629 t
Autres	0 t	395 t	395 t
Bois de construction	1 800 t	998 t	2 798 t
Résidus de bois de transformation industrielle	0 t	0 t	0 t
TOTAL	9 659 t	2 700 t	12 359 t

4.8.5 Résidus de transformation industrielle nécessitant une gestion particulière

Il n'y a pas de tels résidus dans la MRC.

4.9 RÉSIDUS ULTIMES

Pour Recyc-Québec, les résidus ultimes comprennent les « *résidus ou déchets n'étant plus susceptibles d'être valorisés dans les conditions techniques et économiques disponibles. Cela comprend les rejets des centres de valorisation ainsi que les particules fines et autres matières résiduelles trop dégradées et ne correspondant à aucune catégorie de matières résiduelles potentiellement valorisables.* ». ¹¹

¹¹ Recyc-Québec, Outil d'inventaire

Tableau 42: Résidus ultimes

Éliminé (t)	
Résidus Ultimes	259 t

TABLEAU PAR SECTEURS

Tableau 43 : Totalité des résidus du secteur résidentiel

	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et carton	1 426 t	550 t	1 976 t
Métal	89 t	115 t	204 t
Plastique	224 t	424 t	648 t
Verre	373 t	147 t	520 t
Branches et sapins de Noël	393 t	107 t	500 t
Résidus verts	1038	325 t	1 363 t
Résidus alimentaires	8 t	1 636 t	1 644 t
Autres résidus organiques	0 t	1 063 t	1 063 t
Véhicules hors d'usage	1 097 t	0 t	1 097 t
Textiles	77 t	255 t	333 t
Rejets des centres de tri	0 t	181 t	181 t
Rejets des centres de valorisation des M.O.	0 t	0 t	0 t
Résidus domestiques dangereux (RDD)	20 t	12 t	32 t
Encombrants métalliques	263 t	47 t	310 t
Encombrants non-métalliques	429 t	52 t	481 t
Résidus ultimes	0 t	39 t	39 t
TOTAL (sans boues)	5 437 t	4 953 t	10 391 t

Tableau 44: Résidus de fosses septiques et des boues d'étangs aérés

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Fosses septiques	619 t mh	619 t mh	1 238 t mh
Boues étangs aérés	3910 t mh	0 t mh	3910 t mh

Tableau 45: Totalité des résidus du secteur ICI

	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et Carton	1 821 t	1 909 t	3 730 t
Métal	226 t	261 t	486 t
Plastique	200 t	1 044 t	1 244 t
Verre	94 t	239 t	333 t
Industries de transformation agroalimentaire	8 259 t	122 t	8 381 t
Boues de papetières	0 t	0 t	0 t
Résidus verts (t)	0 t	225 t	225 t
Résidus alimentaires	0 t	1 567 t	1 567 t
Autres résidus organiques	0 t	325 t	325 t
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	201 t	201 t
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	0 t	0 t
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	755 t	755 t
Résidus ultimes	0 t	217 t	217 t
TOTAL	10 599 t	6 866 t	17 465 t

Tableau 46: Totalité des résidus du secteur CRD

	Récupéré	Éliminé	Généré
Agrégats	7 594 t	469 t	8 063 t
Gypse	17 t	457 t	474 t
Bardeaux d'asphalte	247 t	382 t	629 t
Autres	0 t	395 t	395 t
Bois de construction	1 800 t	998 t	2 798 t

Résidus de bois de transformation industrielle	0 t	0 t	0 t
TOTAL	9 659 t	2 700 t	12 359 t

Tableau 47 : Résultats globaux (secteurs municipal, ICI et CRD)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier / Carton	3 247 t	2 459 t	5 706 t
Métal	315 t	376 t	690 t
Plastique	424 t	1 468 t	1 892 t
Verre	467 t	386 t	853 t
Matières organiques	9 698 t	5 371 t	15 069 t
Résidus de CRD	9 659 t	2 700 t	12 359 t
Résidus domestiques dangereux	20 t	12 t	32 t
Autres résidus	1 866 t	1 491 t	3 357 t
Résidus ultimes	0 t	256 t	259 t
TOTAL (sans boues)	25 695 t	14 520 t	40 215 t
Fosses septiques	619 t mh	619 t mh	1 238 t mh
Boues étangs aérés	3 910 t mh	0 t mh	3 910 t mh
Total	4 529t mh	619 t mh	5 148 t mh

5. BILAN

5.1 OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

Le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de L'Érable inclut des objectifs compatibles à ceux poursuivis par le Plan d'action québécois de gestion des matières résiduelles 2011-2015. Ces objectifs nationaux sont :

1. ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 110 kg par habitant par rapport à 2008;
2. recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels ;
3. recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle;
4. recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte;
5. trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment.

En plus d'exiger que le PGMR respecte la hiérarchie des 3V-E, le Plan d'action du gouvernement du Québec oblige aussi à ce qu'il soit conforme à des exigences supplémentaires, telles que :

- a) récupérer les produits électroniques, les piles et batteries, les lampes au mercure, les peintures et leurs contenants, les huiles, les filtres et leurs contenants; en responsabilisant les producteurs;
- b) bannir l'enfouissement du papier et du carton pour 2013, du bois en 2014 et des matières organiques en 2020.

5.2 BILAN PAR OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

S'il demeure des domaines où la MRC peut améliorer son bilan, elle atteint déjà plusieurs objectifs gouvernementaux, dont la cible d'enfouissement. La section suivante présente le bilan de la MRC de l'Érable en regard des objectifs gouvernementaux.

5.2.1 *Objectif national : Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 110 kg par habitant par rapport à 2008;*

La MRC de L'Érable atteint et dépasse l'objectif national. En effet, si l'on additionne toutes les catégories de matières résiduelles, la MRC a éliminé près de 612 kg de matières résiduelles par habitant en 2013. De ce nombre, 47 % proviennent du secteur des ICI, 34 % du secteur municipal et 19 % du secteur CRD. Bien que la MRC ait déjà atteint l'objectif national, elle poursuivra ses efforts afin de réduire davantage l'enfouissement des déchets.

Tableau 48 : Résultats globaux (secteurs municipal, ICI et CRD)

Secteurs	Éliminé (t)	Enfouissement par habitant
Municipal	4 871 (34 %)	207 kg / hab.
ICI	6866 (47 %)	291 kg / hab.
CRD	2700 (19 %)	112 kg/hab.
Total :	14 437	612 kg / hab.

Objectifs spécifiques de la MRC :

- Réduire les déchets totaux éliminés afin que le tonnage éliminé se situe en dessous de 600 kg/hab.
- Encourager les bonnes pratiques de gestion de matières résiduelles

5.2.1.1 Objectif national : recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels

Pour l'ensemble des matières recyclables, la MRC obtient un taux de récupération de 49,7 %, bien en dessous du taux visé par le gouvernement. Le papier et le carton constituent les plus importants gisements de matières récupérables, qui sont majoritairement éliminés dans le secteur des ICI. Des efforts devront être réalisés pour accroître la récupération, particulièrement chez les ICI. Le taux de recyclage dans le plastique est particulièrement faible, tant dans le secteur municipal que dans celui des ICI. Par ailleurs, si la quantité globale des matières éliminées et recyclées dans le secteur municipal est connue, leur composition ne l'est pas. Une caractérisation des déchets dans le secteur municipal permettra de connaître avec plus de précision la composition du bac à déchets et de recyclage des citoyens de la MRC. Afin de contribuer à l'objectif national, qui se situe à 70 %, et, qui est éloigné de notre réalité (49 %), les actions prévues permettront d'accroître le taux de récupération des matières recyclables à 60% pour notre MRC.

Tableau 49 : Taux de récupération par matières

Catégories	Secteurs	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Taux de récupération	
Papier et carton	Municipal	1 461	496	74,66 %	57,71 %
	ICI	1 821	1 909	48,82 %	
Métal	Municipal	91	104	46,67 %	46,48 %
	ICI	226	261	46,41 %	
Plastique	Municipal	229	382	37,48 %	23,13 %
	ICI	200	1 044	16,08 %	

Verre	Municipal	383	132	74,37 %	56,25 %
	ICI	94	239	28,23 %	
Total :		4 505	4 567	49,7 %	

Tableau 50 : Taux et quantité de récupération par secteur

Catégories	Secteurs	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Taux de récupération
Ensemble des matières récupérables	Municipal	2 164	1 114	66,0 %
	ICI	2 341	3 453	40,4 %
Total :		4 505	4 567	49,7 %

Objectifs spécifiques de la MRC :

- Augmenter le taux de recyclage à 60 %;

5.2.1.2 Objectif national : Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle

Contrairement aux résidus verts, qui sont généralement collectés, les municipalités n'offrent pas de collectes municipales des matières organiques d'origine alimentaire. Actuellement, d'après les estimations, seulement 1 % de ces matières sont récupérés par l'entremise des composteurs domestiques. Alors que pour les résidus verts, les municipalités en collectent plus de 1000 tonnes, qui sont ensuite envoyés en compostage chez Gesterra. Les ICI, quant à elles, performent très bien. Elles récupèrent près de 80 % de toute la matière organique résiduelle. Le taux de récupération élevé s'explique par le fait qu'une grande partie de leurs matières organiques sont valorisées par épandage agricole ou utilisées dans l'alimentation animale. Au total, en faisant la somme des secteurs résidentiels et ICI, la MRC valorise donc près de 63 % de toute la matière organique générée.

Bien que la MRC de L'Érable atteint et dépasse la cible fixée par le gouvernement du Québec, à cause des résidus industriels, la valorisation des résidus organiques ne dépasse pas 29 % dans le secteur municipal. La prise en charge des résidus alimentaires permettrait d'améliorer le bilan de la MRC. C'est pourquoi des actions destinées au secteur municipal devront être réalisées afin d'améliorer son bilan.

Tableau 51 : Taux de récupération de la matière organique par secteur

Secteurs	Récupéré	Éliminé	Taux de recyclage
Municipal	1439	3131	29 %
ICI	8259	2239	79 %
Total :	9698	5370	64 %

Objectifs spécifiques :

- Maintenir et améliorer le taux de recyclage des matières organiques du secteur des ICI
- Atteindre un taux de récupération de 60 % des matières putrescibles pour le secteur résidentiel

5.2.1.3 Objectif national : Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte

La MRC détient peu de données quant au recyclage des résidus de béton, de brique et d'asphalte. L'écocentre régional permet d'avoir un aperçu des quantités récupérées et générées, mais celles-ci sont fragmentaires, car ce n'est qu'une partie des résidus de CRD qui y sont amenés. D'après l'outil d'inventaire, on valorise dans la MRC 90 % des agrégats de résidus de CRD et 40 % du bardeau d'asphalte. Ce dernier est collecté à l'écocentre et transféré à Sablière Warwick, qui produit ensuite un asphalte composé de matières recyclées. On se retrouve avec un taux de recyclage de 90 % pour ces résidus, ce qui dépasse l'objectif national. Par leur travail, les municipalités de la MRC de L'Érable augmenteront le taux de recyclage du bardeau d'asphalte à 60 %.

Tableau 52: Taux de récupération des résidus de béton, de brique et d'asphalte

Secteurs	Récupéré	Éliminé	Taux de recyclage
Agrégats	7 594	469	94 %
Bardeaux d'asphalte	247	382	40 %
Total :	7 841	851	90 %

Objectifs spécifiques :

- Accroître le recyclage des bardeaux d'asphalte pour qu'il atteigne 60 %

5.2.1.4 Objectif national : Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment

L'outil d'inventaire indique que 78 % de tous les résidus de construction sont recyclés. La MRC dépasse donc l'objectif énoncé par le gouvernement du Québec. Ce taux est toutefois général puisque qu'on ne peut pas déterminer le taux spécifique au segment bâtiment.

Tableau 53 : Taux de récupération du segment du bâtiment

Secteurs	Récupéré	Éliminé	Taux de recyclage
CRD	9 659 t	2 700 t	78 %

Objectifs spécifiques :

- Maintenir et accroître le taux de recyclage du secteur CRD

5.2.1.5 Objectif national : Bannissement de l'enfouissement du papier et du carton pour 2013, du bois en 2014 et des matières organiques en 2020

Cet objectif gouvernemental est lié à celui de « *recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle* » puisqu'il vise aussi les résidus organiques, mais diffère en ce sens qu'il place un échéancier pour en faire la collecte.

Aucune municipalité de la MRC n'a adopté une résolution ou un règlement afin d'éliminer le bannissement de l'enfouissement du papier, du carton, du bois et des matières organiques. Par ailleurs, les efforts d'information, de sensibilisation et d'éducation afin d'accroître le recyclage de ces matières n'ont pas été à la hauteur des objectifs gouvernementaux.

Objectifs spécifiques :

- Implanter une collecte des matières putrescibles dans la MRC de L'Érable au plus tard en 2020
- Adopter des actions cohérentes aux objectifs du plan d'action de la politique nationale

5.2.1.6 Objectif national : Récupérer les produits électroniques, les piles et batteries, les lampes au mercure, les peintures et leurs contenants, les huiles, les filtres et leurs contenants; en responsabilisant les producteurs

On retrouve plusieurs lieux de dépôt dans la MRC de L'Érable pour les différents produits électroniques et les résidus domestiques dangereux. Cependant, comme on peut le constater dans le tableau suivant, certaines municipalités ne détiennent pas de collecte ou de lieux de dépôt pour ces résidus. Le plan d'action prévoit implanter dans toutes les municipalités un lieu de dépôt ou, du moins, une collecte pour les RDD.

Tableau 54: Collecte des résidus domestiques dangereux (RDD)

Municipalité	Matières visées	Entité responsable	Modalité de collecte
MRC de L'Érable	Peinture et ampoules fluocompactes	BMR / Coop. des Appalaches	Toute l'année
Inverness	Aucune	N.A.	Aucune
Laurierville	Journée Normand-Maurice : RDD	Municipalité	Journée Normand-Maurice
	Bureau municipal : piles, Garage municipal : huiles usées, filtres à l'huile et contenants d'huile, néons et l'huile à friture BMR /COOP: peinture et ampoules fluocompactes	Municipalité	Lieux de dépôt
Lourdes	Aucune	N.A.	Aucune
Lyster	Journée Normand-Maurice : RDD	Municipalité	Journée Normand-Maurice
	Piles	Municipalité	Bureau municipal, bibliothèque et épicerie Intermarché
	Ampoules fluocompactes	Municipalité	Bureau municipal
Paroisse Plessisville	Garage et bibliothèque municipaux : RDD	Municipalité	Une fois par année

Saint-Ferdinand	Écocentre : RDD	Municipalité	Lieu de dépôt
St-Pierre-Baptiste	Journée Normand-Maurice : RDD	Municipalité	Journée Normand-Maurice
Ste-Sophie-d'Halifax	Aucune	N.A.	Aucune
Ville de Plessisville	Garage municipal : RDD	Municipalité	Une fois par année
	Garage municipal : piles, huiles, peintures, Ampoules fluocompactes	Partenaires publics et privés	Lieux de dépôt
Ville de Princeville	Garage municipal : RDD	Municipalité	Une fois par année
Villeroy	Garage municipal :	N.A.	Aucune

Source : Questionnaire sur la gestion municipale des matières résiduelles de la MRC de L'Érable.

Objectifs spécifiques :

- Contribuer à l'atteinte des objectifs prévus dans le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises.

5.2.2 Bilan de la mise en œuvre du PGMR de 2004

Le PGMR 2004 de la MRC de L'Érable contient 53 actions. En dépit des ressources limitées, la MRC de L'Érable, les municipalités et les intervenants locaux ont été en mesure de réaliser plusieurs des actions contenues dans le PGMR de 2004. En effet, parmi celles-ci, près de 60 % ont été réalisées ou partiellement réalisées. Les efforts ont porté particulièrement sur les déchets ultimes, les matières putrescibles et les encombrants. En contrepartie, peu d'actions concernant les boues septiques et les textiles ont été réalisées.¹² On retrouve ci-dessous un résumé des actions importantes réalisées dans le cadre du plan d'action 2004.

5.2.2.1 Projet de ressourcerie et collecte des encombrants (mesures 3.2 et 3.3)

En 2007, un feu a ravagé le bâtiment abritant l'organisme d'économie sociale ORAPÉ. Cet incident s'est finalement révélé être une opportunité pour l'organisme. En achetant un bâtiment plus grand, l'organisme a pu ainsi accroître son aire de triage des objets, ses ateliers de réparation et son

¹² Un bilan du PGMR précédent est inclus en annexe

plancher de vente. L'augmentation des capacités de traitement l'a aussi amené à offrir, sur appel, un service de collecte des encombrants (meubles, équipements de cuisine, électroniques, etc.) pour les citoyens de la MRC. Quant aux municipalités, elles se sont engagées à financer une partie de ce service, permettant, en même temps, de supprimer leurs collectes biannuelles d'encombrants. Les objets récupérés peuvent ensuite être réparés, si cela est nécessaire, et mis en vente. Cette valorisation des déchets améliore substantiellement le bilan environnemental de la MRC. En effet, en 2013, l'organisme évaluait à 500 tonnes le poids total des encombrants et des appareils domestiques ramassés. De ce nombre, approximativement 85 % ont été revalorisés d'une façon ou d'une autre. En parallèle, ORASSE effectue aussi un travail semblable dans la municipalité de Princeville. Ces actions contribuent à l'atteinte des objectifs gouvernementaux et permettent aux familles défavorisées de profiter de meubles à bas prix, en plus des autres projets, comme celle de la cuisine collective.

5.2.2.2 Réalisation d'un appel d'offres commun (mesures 7.3 et 8.2)

Les deux derniers appels d'offres réalisés par les municipalités en 2011 ont été faits sous la responsabilité de la MRC. Cela a permis de faire des économies en temps et en argent pour les municipalités de la MRC. La réalisation des appels d'offres a constitué, par ailleurs, une étape supplémentaire vers une plus grande participation de la MRC dans la gestion des matières résiduelles. Lors de ces appels d'offres, on a aussi exigé que les soumissionnaires proposent leurs prix selon le poids (coût à la tonne) et non en fonction du nombre de portes. De cette façon, les municipalités ont pu bénéficier des efforts de réduction de leurs déchets.

5.2.2.3 Programme de compostage domestique (mesure 9.3)

La MRC de L'Érable, en collaboration avec les municipalités, a offert aux citoyens des villes participantes des bacs à compost subventionnés pour accroître les efforts réalisés dans la réduction de l'élimination des déchets. C'est près d'une centaine de bacs à compost qui ont été ainsi distribués. Une formation sur le compostage a aussi été offerte à ceux qui ont acheté ces bacs.

5.2.2.4 Lieux de dépôt de résidus verts (mesures 2.3 et 8,6)

Des lieux de dépôt de résidus verts ont été créés dans la MRC de L'Érable afin d'encourager les citoyens à disposer leurs résidus verts (branches et leurs gazons) dans des lieux appropriés pour

qu'ils soient ensuite envoyés dans un centre de compostage. Sans cela, des résidus verts pouvaient être jetés dans la collecte des déchets. En parallèle, des efforts ont été faits pour favoriser l'herbicyclage afin de réduire les quantités à traiter et d'économiser des ressources financières.

5.2.2.5 Réseau de bacs à recyclage dans les lieux publics (mesure 1.5)

Afin d'augmenter le taux de recyclage, les municipalités ont multiplié les bacs de récupération dans les endroits publics et lors des grands événements. Des efforts de sensibilisation ont été faits, en même temps, à l'égard des organisateurs d'événements pour qu'ils incluent un plan de gestion des déchets qui intègre la récupération. Toutefois, des efforts supplémentaires devront être réalisés pour augmenter la récupération lors des grands événements.

5.3 FORCES ET FAIBLESSES

Le bilan établi précédemment révèle des forces et des faiblesses qui peuvent être résumées ainsi :

5.3.1 Forces :

Taux d'enfouissement inférieur à la moyenne

En comparaison à la moyenne québécoise, l'enfouissement par habitant du secteur résidentiel est peu élevé. Cela s'explique par les bonnes habitudes prises par les citoyens de la MRC et par la démographie de sa population. Par ailleurs, son caractère rural l'amène à revaloriser autrement plusieurs déchets. L'implantation de la collecte de la matière organique permettrait d'améliorer le taux d'enfouissement.

Présence de lieux de dépôt des résidus verts

La présence de plusieurs lieux de dépôt pour les résidus verts permet d'en amasser plus de 1000 tonnes annuellement, qui ne se retrouvent pas ainsi dans les sites d'enfouissement. Ces lieux de dépôt sont donc bien utilisés par les citoyens.

Collecte des encombrants biens implantés

En partenariat avec les municipalités, l'organisme ORAPÉ ramasse les encombrants directement chez les citoyens. Pour cela, les citoyens n'ont qu'à appeler l'organisme pour organiser une collecte. C'est près de 550t de matériels, qui sont en grande partie recyclés et vendus à la ressourcerie.

5.3.2 Faiblesses

Rôle mal défini entre la MRC et les municipalités

Le rôle de la MRC en gestion des matières résiduelles est mal défini. En n'ayant pas la compétence quant à la gestion des matières résiduelles, on rencontre plus de difficultés à réaliser des projets structurants, qui profiteraient d'une vision commune. De plus, les municipalités pourraient aussi bénéficier d'économie d'échelle si la MRC veillerait à la réalisation des efforts d'information, de sensibilisation et d'éducation. L'implantation éventuelle du bac brun exigera que les petites municipalités soient soutenues par la MRC.

De plus, depuis un an, la MRC de L'Érable a embauché un coordonnateur à la gestion des matières résiduelles pour un contrat temporaire. En regard des défis qui viennent des redevances qui sont liées à la performance des municipalités et de l'obligation de mettre à jour le PGMR aux cinq ans, il y a donc un intérêt à centraliser certaines activités à la MRC et à avoir une ressource permanente à la MRC en gestion des matières résiduelles.

Voir annexe 2 pour plus d'informations

Collecte des boues de fosses septiques peu encadrée

À l'exception de Saint-Ferdinand, les municipalités de la MRC ont pris peu d'actions quant à la gestion des boues de fosses septiques. Pourtant, la majorité des municipalités dépendent des fosses septiques pour les eaux usées de leurs résidences. La MRC s'engage donc à réaliser des actions qui amélioreront la gestion de ces boues.

Informations fragmentaires quant aux plastiques agricoles

Par l'importance de son milieu rural, les déchets liés à la production agricole peuvent être importants. Pourtant, peu d'efforts ont été réalisés quant à ce dossier. En effet, ce ne sont pas toutes les municipalités qui connaissent les possibilités de récupération du plastique agricole, alors que d'autres, si elles les connaissent, n'en font pas la promotion. Quelques municipalités ont intégré une façon de faire efficace pour collecter le plastique agricole, en utilisant, par exemple, des conteneurs pour déposer le plastique agricole. Des efforts en communication et une harmonisation des pratiques à travers la MRC permettraient d'améliorer le bilan global des fermes quant à la gestion des matières résiduelles.

Faible recyclage du papier et du carton chez les ICI

Les ICI ont un taux de recyclage du papier et du carton peu élevé. Leurs ressources limitées constituent des défis. En les prenant en considération, la MRC peut accompagner les ICI à adopter de nouvelles pratiques et à implanter des programmes de récupération du papier et du carton

Collecte des matières organiques

Il n'existe aucune collecte des matières organiques alimentaires dans la MRC de L'Érable. L'implantation d'un tel service permettrait de réduire les quantités de déchets envoyés à l'enfouissement et permettrait de conformer la MRC aux exigences gouvernementales attendues pour 2020.

5.4 PLAN D'ACTION DE LA MRC DE L'ÉRABLE

Le plan d'action de la MRC de L'Érable s'articule autour de cinq grandes orientations :

- Collecter et traiter la matière organique des municipalités de la MRC de L'Érable;
- Accroître la disponibilité des lieux de dépôts pour les TIC et RDD;
- Réduire l'enfouissement des déchets;
- Informer les citoyens quant aux matières résiduelles;
- Encourager les filières de réduction à la source et de réemploi.

Inspirés des objectifs gouvernementaux et des grandes orientations, des objectifs spécifiques à la MRC de L'Érable ont été élaborés.

Tableau 55 : Objectifs de la MRC

Objectifs gouvernementaux	Objectifs spécifiques de la MRC
Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 110 kg par habitant par rapport à 2008	Réduire les déchets totaux éliminés afin que le tonnage se situe en dessous de 600 kg/hab.
	Encourager les bonnes pratiques de gestion de matières résiduelles
Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels	Augmenter le taux de recyclage à 60 %;
Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle	Atteindre un taux de récupération de 60% des matières putrescibles pour le secteur résidentiel
	Maintenir et améliorer le taux de recyclage des matières

	organiques du secteur des ICI
Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte;	Accroître le recyclage des bardeaux d'asphalte pour qu'il atteigne 80%
Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment	Maintenir et accroître le taux de recyclage du secteur CRD
Récupérer les produits électroniques, les piles et batteries, les lampes au mercure, les peintures et leurs contenants, les huiles, les filtres et leurs contenants; en responsabilisant les producteurs.	Contribuer à l'atteinte des objectifs prévus dans le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises.
Bannissement de l'enfouissement du papier et du carton pour 2013, du bois en 2014 et des matières organiques en 2020	Implanter une collecte ou un mode de traitement alternatif des matières putrescibles dans la MRC de L'Érable au plus tard en 2020
	Adopter une réglementation et des actions cohérentes aux objectifs du plan d'action de la politique nationale
Respecter la hiérarchie des 3V-E	Mettre en place des collectes pour des matières qui sont peu ou pas récupérées actuellement

6. PLAN D'ACTION 2016-2021

Dans les tableaux suivants, les actions ont été regroupées soit par type de matières résiduelles ou par leur aspect général puisqu'elles peuvent qui s'appliquer à l'ensemble des matières.

Catégories des mesures

Types de matières :

1. Les matières recyclables (papier, carton, plastique, verre, métal)
2. Les matières putrescibles
3. Les encombrants
4. Les résidus domestiques dangereux
5. Les textiles
6. Les déchets ultimes
7. Les déchets du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition
8. Les boues septiques

Générales :

9. Mesures générales concernant la gestion des matières résiduelles et la réglementation
10. Mesures de suivi et d'application du plan de gestion

Tableau 56 : Plan d'action 2016-2021

6.1 MESURES POUR LES MATIÈRES RECYCLABLES	
6.1.1 Informer les citoyens des coûts moins élevés du recyclage	
Responsable : MRC	Mise en œuvre : 2015
Description : En augmentant la quantité de matières récupérables collectées, les municipalités améliorent leurs finances publiques de deux façons. Premièrement, elles reçoivent plus d'argent dans le cadre du régime de compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles. Deuxièmement, elles évitent des coûts plus élevés liés à l'enfouissement des déchets. Cette mesure prévoit informer les citoyens des bénéfices économiques du recyclage.	
Objectif(s) visé(s): Réduire les déchets totaux éliminés afin que le tonnage éliminé se situe en dessous de 600 kg/hab. Augmenter le taux de recyclage à 60 %;	
6.1.2 Conteneurs à récupération pour les ICI	
Responsable : Municipalités	Mise en œuvre : 2018
Description : Bien que les ICI soient desservis par la collecte sélective municipale, les quantités générées peuvent être trop importantes pour le volume du bac de 360 litre. Ils utilisent donc plusieurs bacs à déchets pour se débarrasser du surplus de matières recyclables. Afin de remédier à ce problème, cette mesure prévoit inciter les ICI à se procurer un conteneur plus volumineux ou plusieurs bacs à récupération.	
Objectif(s) visé(s): Augmenter le taux de recyclage à 60 %;	
6.1.3 Publiciser le service actuel de collecte de plastique agricole (1)	
Responsable : MRC	Mise en œuvre : 2016
Description : Les entreprises de collecte des déchets peuvent collecter le plastique agricole de diverses façons, soit dans le bac à	

récupération, soit à l'aide de conteneurs, toutefois les administrations municipales et les citoyens ne connaissent pas la disponibilité de ce service. Des outils de communication seront élaborés pour informer les citoyens et les administrations municipales des possibilités de collecte.	
Objectif(s) visé(s): Réduire les déchets totaux éliminés afin que le tonnage éliminé se situe en dessous de 600 kg/hab Augmenter le taux de recyclage à 60 %	
6.1.4 Favoriser la récupération du plastique agricole par des projets novateurs	
Responsable : MRC et Municipalités	Mise en œuvre : 2016
Description : La récupération du plastique agricole par le bac à récupération n'est pas la méthode la plus efficace pour plusieurs producteurs. La mise en place d'un projet novateur pourrait favoriser la récupération de ce plastique et accroître le taux de recyclage des municipalités rurales.	
Objectif(s) visé(s): Réduire les déchets totaux éliminés afin que le tonnage éliminé se situe en dessous de 600 kg/hab Augmenter le taux de recyclage à 60 %	
6.1.5 Formation d'une patrouille verte jeunesse afin de diffuser de l'information et d'inspecter les bacs à déchets en bordure de route	
Responsable : MRC et Municipalités	Mise en œuvre : 2018
Description : La diffusion d'informations est un moyen important afin de changer les comportements des citoyens. Une patrouille verte jeunesse parcourrait les rues de la MRC de L'Érable afin de diffuser de l'information aux citoyens. Lors de ces patrouilles, elle pourrait aussi inspecter sommairement les bacs à déchets en bordure de route, et émettre des rappels amicaux en cas de présence de matières recyclables ou non admissibles. Une association avec Impact Emploi ou le Carrefour Jeunesse International pourrait être étudiée.	
Objectif(s) visé(s): Augmenter le taux de recyclage à 60 %	
6.1.6 Encourager les organisateurs d'événements à offrir des bacs à récupération et les rendre disponibles dans les lieux publics	
Responsable : MRC et Municipalités	Mise en œuvre : 2018
Description :	

Les municipalités comptent plusieurs édifices et lieux publics et accueillent plusieurs événements publics. Cette mesure prévoit encourager les organisateurs d'événements à offrir des bacs à récupération aux citoyens et touristes qui viennent. Par ailleurs, on établira que les lieux publics ne sont pas bien dotés en équipement pour recueillir les matières récupérables.

Objectif(s) visé(s):

Augmenter le taux de recyclage à 60 %

6.2 MESURES POUR LES MATIÈRES PUTRESCIBLES

6.2.1 *Planter une collecte des matières putrescibles dans la MRC de L'Érable ou toute autre solution qui permettrait d'atteindre les objectifs gouvernementaux d'éliminer l'enfouissement de la matière organique pour 2020*

Responsable :

Mise

Municipalités

2017

Description :

En accord avec les objectifs gouvernementaux, la MRC de L'Érable plantera une collecte des matières organiques par l'entremise de bacs bruns. Nous resterons attentifs toutefois à l'apparition d'une technologie moins coûteuse qui serait offerte à la MRC, et, qui permettrait à la MRC de se conformer aux exigences gouvernementales.

Planter une collecte des matières putrescibles dans la MRC de L'Érable

Réduire les déchets totaux éliminés afin que le tonnage éliminé se situe en dessous de 600 kg/hab.

6.2.2 *Étudier les technologies de traitement de la matière organique afin que celle-ci soit traitée dans la MRC de L'Érable*

Responsable :

Mise en œuvre :

MRC

2015

Description

Étudier les possibilités de traitement de la matière organique à l'intérieur de la MRC de L'Érable.

Objectif(s) visé(s):

Planter une collecte des matières putrescibles dans la MRC de L'Érable

6.2.3 Accompagner des commerces (restaurants et épiceries) dans l'implantation d'un système de récupération des matières organiques	
Responsable : MRC	Mise en œuvre : 2018
Description : Les restaurants et les épiceries pourraient être un défi important à l'implantation d'une collecte des matières organiques dans les ICI. Pour y arriver, la MRC pourrait les accompagner dans l'implantation au sein de leurs activités une collecte de la matière organique.	
Objectif(s) visé(s): Planter une collecte des matières putrescibles dans la MRC de L'Érable	
6.2.4 Favoriser l'herbicyclage en diffusant de l'information et en subventionnant la conversion des tondeuses à gazon	
Responsable : MRC	Mise en œuvre : 2018
Description : La collecte des résidus verts et leurs traitements représentent une dépense substantielle pour les municipalités. La mise en place de mesures pour encourager les citoyens à faire du compostage domestique et à pratiquer l'herbicyclage permettrait de réduire les coûts pour les municipalités, tout en atteignant une plus grande performance environnementale. Cela pourrait être fait en subventionnant la conversion des lames des tondeuses à gazon et en fournissant de l'information aux citoyens.	
Objectif(s) visé(s): Atteindre un taux de récupération de 60% des matières putrescibles pour le secteur résidentiel	
6.2.5 Organiser des ateliers – conférences dans les écoles de la MRC	
Responsable : MRC et Commission scolaire	Mise en œuvre : 2018
Description : L'implantation d'une collecte de la matière organique exigera que la MRC s'engage à réaliser des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation. Il existe plusieurs publics cibles qu'il faudrait toucher : personnes âgées, personnes célibataires, jeunes familles, etc. D'après des études, les jeunes familles constituent un défi important lorsqu'il vient le temps de changer des comportements. Cette mesure prévoit d'organiser une tournée des écoles primaires et secondaires afin d'expliquer le compostage et de montrer les bonnes pratiques afin que les jeunes ramènent à la maison ce qu'ils ont appris à l'école.	

Objectif(s) visé(s):	
Atteindre un taux de récupération de 60 % des matières putrescibles pour le secteur résidentiel	
6.2.6 Publiciser des informations pour une meilleure gestion citoyenne des déchets putrescibles	
Responsable :	Mise en œuvre :
MRC	2016
Description :	
À la suite de l'implantation de la collecte des matières organiques, les citoyens devront avoir accès rapidement à de l'information pour réduire les inconvénients et connaître les matières à y déposer.	
Objectif(s) visé(s):	
- Atteindre un taux de récupération de 60 % des matières putrescibles pour le secteur résidentiel	

6.3 MESURES POUR LES ENCOMBRANTS	
6.3.1 Publiciser le service de collecte bimensuelle des encombrants	
Responsable :	Mise en œuvre :
MRC, Municipalités et ORAPÉ	2016
Description :	
ORAPÉ est l'organisme qui fait la collecte des encombrants dans la MRC. Celle-ci est bien implantée, mais les citoyens et les élus sont mal renseignés à ce sujet. Une campagne d'information permettrait d'accroître sa popularité et d'améliorer ce qui est collecté ou pas.	
Objectif(s) visé(s):	
Réduire les déchets totaux éliminés afin que le tonnage éliminé se situe en dessous de 600 kg/hab.	

6.4 MESURE POUR LES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX	
6.4.1 Activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISE) concernant les résidus domestiques dangereux	
Responsable :	Mise en œuvre :
MRC	2015
Description :	
Cette mesure vise à réaliser des activités d'ISE pour réduire à la source les résidus domestiques dangereux et à faire connaître les différents endroits où l'on peut retourner les résidus domestiques dangereux.	
Objectif(s) visé(s):	

Contribuer à l'atteinte des objectifs prévus dans le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises.	
6.4.2 Implanter des lieux de dépôt pour les RDD	
Responsable : Municipalités	Mise en œuvre : 2018
Description : Quelques municipalités n'ont pas de lieux de dépôt pour les résidus domestiques dangereux, l'implantation d'un lieu de dépôt dans chaque municipalité permettrait de faciliter la récupération de ces matières.	
Objectif(s) visé(s): Contribuer à l'atteinte des objectifs prévus dans le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises.	
6.4.3 Participation à la journée Normand Maurice	
Responsable : Municipalités	Mise en œuvre : 2018
Description : La journée Normand-Maurice est un événement régional qui permet d'amasser les résidus domestiques dangereux soit par collecte porte-à-porte, soit par collecte au bureau municipal. Quelques municipalités de la MRC participent à cette journée. La mesure aurait pour objectif d'amener toutes les municipalités à participer à la collecte.	
Objectif(s) visé(s): Contribuer à l'atteinte des objectifs prévus dans le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises.	

6.5 MESURES POUR LES TEXTILES

6.5.1 Soutenir et consolider le réseau des comptoirs vestimentaires

Responsable : Municipalités et organismes	Mise en œuvre : 2016
Description : Le réseau des comptoirs vestimentaires est déjà bien implanté dans la région. Cependant, les quantités reçues par ces différents points de dépôt sont importantes et le manque d'espace des locaux est significatif. C'est pourquoi il est important de soutenir ce réseau de réemploi.	
Objectif(s) visé(s): Réduire les déchets totaux éliminés afin que le tonnage éliminé se situe en dessous de 600 kg/hab.	

6.5.2 Implantation de nouveaux lieux de dépôt pour les textiles

Responsable :

Municipalités et organismes

Mise en œuvre :

2018

Description :

Cette mesure vise à faire l'implantation de nouveaux lieux de dépôt pour les textiles. Cette action se fera en concertation avec les organismes du milieu. On ajoutera des conteneurs spécifiques pour la récupération du textile dans les municipalités éloignées des lieux de dépôt actuels

Objectif(s) visé(s):

Réduire les déchets totaux éliminés afin que le tonnage éliminé se situe en dessous de 600 kg/hab.

6.6 MESURES POUR LES DÉCHETS ULTIMES

6.6.1 Réduire la fréquence de collecte des ordures

Responsable :

Municipalités

Mise en œuvre :

2017

Description :

L'implantation de la collecte des matières organiques devrait réduire la quantité de déchets envoyés à l'enfouissement. Par la suite, une étude sur la fréquence de la collecte des déchets sera entreprise afin de voir s'il est pertinent de réduire la fréquence des déchets.

Objectif(s) visé(s):

Réduire les déchets totaux éliminés afin que le tonnage éliminé se situe en dessous de 600 kg/hab.
Atteindre un taux de récupération de 60 % des matières putrescibles pour le secteur résidentiel

6.6.2 Apposer des autocollants sur les bacs afin de montrer une liste des matières appropriées

Responsable :

MRC

Mise en œuvre :

2017

Description :

Les résidents peuvent se poser des questions sur les matières à recycler, à composter ou à envoyer dans le bac à déchet. Pour les aider, un autocollant sur lequel on retrouverait les matières acceptées ou refusées serait apposé sur les bacs servant à la collecte des matières résiduelles.

Objectif(s) visé(s):

Augmenter le taux de recyclage à 60 %;

Réduire les déchets totaux éliminés afin que le tonnage éliminé se situe en dessous de 600 kg/hab.	
6.6.3 Soutenir et promouvoir les projets de récupération de la tubulure d'érable	
Responsable : MRC et Municipalités	Mise en œuvre : 2018
Description : La MRC de L'Érable est un important producteur acéricole. Puisque cette matière est difficilement récupérable, cette mesure entend soutenir les projets de récupération de la tubulure d'érable.	
Objectif(s) visé(s): Mettre en place des collectes pour des matières qui sont peu ou pas récupérées actuellement	
6.6.4 Faire un inventaire des lieux de dépôt sauvages	
Responsable : MRC	Mise en œuvre : 2019
Description : On retrouve à l'occasion des lieux de dépôt sauvages pour les déchets. Toutefois, les municipalités ne détiennent pas d'inventaire qui permettrait d'identifier les endroits où l'on en retrouve plus fréquemment.	
Objectif(s) visé(s): Maintenir et accroître le taux de recyclage du secteur CRD	
6.6.5 Maintenir et promouvoir le programme de financement pour les couches lavables	
Responsable : Municipalités	Mise en œuvre : 2017
Description : Des municipalités offrent une aide financière de 100 \$ pour l'achat de couches lavables. Dans un premier temps, ce programme pourrait être maintenu dans les municipalités participantes et, dans un deuxième temps, étendu à d'autres municipalités de la MRC.	
Objectif(s) visé(s): Réduire les déchets totaux éliminés afin que le tonnage éliminé se situe en dessous de 600 kg/hab	
6.6.6 Diffuser de l'information sur les bons coups des ICI et des événements publics à l'égard de la gestion des matières résiduelles	
Responsable : MRC	Mise en œuvre : 2017

Description :
Une enveloppe financière pourrait être réservée à la promotion des bons coups des ICI et des événements publics présents dans la région quant à la gestion des matières résiduelles. De cette façon, l'entreprise participante bénéficie de publicité à peu de frais, et elle encouragera d'autres à l'imiter.
Objectif(s) visé(s):
Augmenter le taux de recyclage à 60 %;

6.7 MESURES POUR LES DÉCHETS DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION, DE LA RÉNOVATION ET DE LA DÉMOLITION	
6.7.1 Inclure une clause de récupération des résidus de construction lors d'un contrat municipal	
Responsable :	Mise en œuvre :
Municipalités	2019
Description :	
Les entrepreneurs n'ont aucune obligation de récupérer les déchets du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition. Une clause pourrait être insérée dans les devis de construction et de rénovation des contrats municipaux pour obliger la récupération d'une partie des résidus.	
Objectif(s) visé(s):	
Maintenir et accroître le taux de recyclage du secteur CRD	
6.7.2 Élaborer un guide de gestion des matières résiduelles pour les résidus de CRD incluant un bottin des ressources locales et régionales	
Responsable :	Mise en œuvre :
MRC	2019
Description :	
Afin d'aider les entrepreneurs à écologiser leurs opérations, un guide d'information sera élaboré pour leur proposer des pistes de solution afin de récupérer les résidus de CRD.	
Objectif(s) visé(s):	
Maintenir et accroître le taux de recyclage du secteur CRD	
6.7.3 Organiser des écocentres temporaires dans les petites municipalités	
Responsable :	Mise en œuvre :

Municipalités	2019
Description : Notre écocentre est loin des municipalités périphériques. Un écocentre mobile pourrait aller dans certaines municipalités pour une ou deux journées afin d'offrir aux résidents la possibilité de porter leurs résidus de construction.	
Objectif(s) visé(s): Maintenir et accroître le taux de recyclage du secteur CRD Accroître le recyclage des bardeaux d'asphalte pour qu'il atteigne 80 %	

6.8 MESURES CONCERNANT LES BOUES SEPTIQUES

6.8.1 Réglementation sur la vidange des fosses septiques

Responsable :	Mise en œuvre :
Municipalités	2020
Description : Dans le souci d'améliorer la qualité de l'environnement et de faire respecter les normes environnementales en vigueur qui exige la vidange obligatoire des installations septiques aux 2 ou 4 ans selon le type d'habitation, le PGMR prévoit adopter un règlement dans lequel on oblige les propriétaires à faire la vidange de leur fosse septique.	
Objectif(s) visé(s): Adopter une réglementation et des actions cohérentes aux objectifs du plan d'action de la politique nationale	

6.8.2 Étude pour le regroupement régional pour la gestion des boues de fosses septiques

Responsable :	Mise en œuvre :
MRC	2019
Description : Étudier les coûts et bénéfices d'un regroupement régional pour la gestion des boues de fosses septiques.	
Objectif(s) visé(s): Adopter une réglementation et des actions cohérentes aux objectifs du plan d'action de la politique nationale	

6.8.3 Regroupement régional pour la gestion des boues de fosses septiques

Responsable :	Mise en œuvre :
MRC	2020
Description : Dans le cas où il serait économiquement rentable d'appliquer cette mesure, les municipalités pourraient déléguer la	

compétence en matière de gestion des boues de fosses septiques à la MRC de L'Érable.

Objectif(s) visé(s):

Adopter une réglementation et des actions cohérentes aux objectifs du plan d'action de la politique nationale.

6.9 MESURES GÉNÉRALES CONCERNANT LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET LA RÉGLEMENTATION

6.9.1 Regroupement des activités de communication en lien avec la gestion des matières résiduelles

Responsable :

MRC

Mise en œuvre :

2017

Description :

Pour bénéficier des avantages d'une uniformité et d'un leadership quant aux communications en gestion des matières résiduelles, ces activités seront regroupées à la MRC de L'Érable, qui veillera à offrir un produit adapté aux réalités rurales et urbaines, tout en bénéficiant des avantages d'un produit uniforme. Par ailleurs, peu de municipalités ont établi une campagne de communication afin d'améliorer le comportement de leurs citoyens. En centralisant ces activités à la MRC, cela permettrait de s'assurer que l'on retrouve des activités semblables dans toutes les municipalités.

Objectif(s) visé(s):

Adopter une réglementation et des actions cohérentes aux objectifs du plan d'action de la politique nationale.

6.9.2 Restriction de jeter des matières recyclables

Responsable :

Municipalités

Mise en œuvre :

2019

Description :

Cette mesure vise à accompagner certaines actions ayant comme but de réduire les quantités de matières résiduelles envoyées à l'enfouissement. En restreignant les matières acceptées dans le bac à déchets, les gens seront plus sensibilisés à la récupération et la valorisation des matières résiduelles. Les matières recyclables ne seront plus acceptées dans le bac à déchets et des bons de courtoisie seront distribués aux récalcitrants.

Objectif(s) visé(s):

Adopter une réglementation et des actions cohérentes aux objectifs du plan d'action de la politique nationale.

6.9.3 Restriction de jeter des résidus verts

Responsable :

Municipalités

Mise en œuvre :

2020

Description :

Cette mesure vise à accompagner certaines actions ayant comme but de réduire les quantités de matières résiduelles envoyées à l'enfouissement. En restreignant les matières acceptées dans le bac à déchets, les gens seront plus sensibilisés à la récupération et la valorisation des matières résiduelles. Les matières recyclables ne seront plus acceptées dans le bac à déchets et des bons de courtoisie seront distribués aux récalcitrants.

Objectif(s) visé(s):

Adopter une réglementation et des actions cohérentes aux objectifs du plan d'action de la politique nationale.

6.9.4 Effectuer une veille technologique pour l'implantation d'une technologie « pay as you throw »

Responsable :

MRC

Mise en œuvre :

2015-2020

Description :

La tarification de la collecte des déchets constitue un outil qui peut amener à la responsabilisation des citoyens face à leurs déchets. En premier lieu, nous devons explorer les possibilités techniques d'implanter une tarification des déchets. En deuxième lieu, s'il y a un impact positif pour les municipalités, nous regarderons de quelle façon nous pourrions obliger les entrepreneurs privés à utiliser ce type de technologie.

Objectif visé :

Réduire les déchets totaux éliminés afin que le tonnage éliminé se situe en dessous de 600 kg/hab.

6.9.5 Réaliser une caractérisation des matières envoyées à l'enfouissement

Responsable :

MRC

Mise en œuvre :

2019

Description :

En préparation du prochain PGMR, une caractérisation des déchets sera réalisée afin de mieux connaître les déchets envoyés à l'enfouissement et d'établir un plan d'action mieux adapté à la réalité régionale.

Objectif visé :

Réduire les déchets totaux éliminés afin que le tonnage éliminé se situe en dessous de 600 kg/hab.

6.10 MESURES DE SUIVI ET D'APPLICATION DU PLAN DE GESTION

6.10.1 Comité de suivi du PGMR

Responsable :

MRC

Mise en œuvre :

En continu

Description :

Cette mesure prévoit la formation d'un comité de suivi de plan de gestion des matières résiduelles. En collaboration avec

la personne responsable de la mise en œuvre, ce comité aura comme mandat de s'assurer que la mise en œuvre du plan de gestion soit respectée. Il fera un rapport aux conseils des maires de la MRC de L'Érable à intervalle régulier afin de faire un bilan de l'état d'avancement des actions.

6.10.2 Rapport de suivi du PGMR

Responsable :

MRC

Mise en œuvre :

En continu

Description :

La MRC doit produire un rapport de suivi annuel du PGMR, qui doit être transmis au gouvernement du Québec. Dans ce bilan, on indiquera l'état d'avancement des actions et on y retrouvera un descriptif détaillé de ce qui a été fait. Le bilan sera disponible sur le site Web de la MRC de L'Érable.

6.10.3 Embaucher une ressource permanente

Responsable :

MRC

Mise en œuvre :

2017

Description :

Avec les nouvelles exigences gouvernementales, dont la mise à jour obligatoire du PGMR aux cinq ans, l'implantation prochaine de la collecte des matières organiques et la redistribution aux municipalités de la redevance à l'enfouissement, une ressource permanente sera dédiée à la gestion des matières résiduelles.

Objectif(s) visé(s) :

Réduire les déchets totaux éliminés afin que le tonnage éliminé se situe en dessous de 600 kg/hab.

6.11 BUDGET

Le coût total estimé des actions prévues s'élèvent à 1 667 750 \$, tandis que le revenu potentiel estimé s'élève à 3 965 822 \$. Les actions seront majoritairement financées par le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de la matière organique. Le restant proviendra du Régime de compensation pour la collecte sélective et des taxes foncières.

6.11.1 Coûts estimés

Tableau 57 : Coûts estimés

	2016	2017	2018	2019	2020	Total
1) Mesures pour les matières recyclables						
1.1) Informer les citoyens des coûts moins élevés du recyclage (1)	250	250	250	250	250	1 250
1.2) Conteneurs à récupération pour les ICI						
1.3) Publiciser et soutenir la collecte du plastique agricole (1)	250	250	250	250	250	1 250

1.4) Favoriser la récupération du plastique agricole par des projets novateurs		10 000	10 000	10 000	10 000	40 000
1.5) Formation d'une patrouille verte afin de diffuser de l'information et d'inspecter les bacs à déchets en bordure de route			8 500	8 500		17 000
1.6) Encourager les organisateurs d'événements et les administrations municipales à offrir des bacs à récupération lors des événements publics et dans les lieux publics			1 000	1 000	1 000	3 000
2) Mesures pour les matières putrescibles						
2.1) Planter une collecte des matières putrescibles dans la MRC de L'Érable ou toute autre solution qui permettrait d'atteindre les objectifs gouvernementaux d'éliminer l'enfouissement de la matière organique pour 2020	800 000	87 500	175 000	175 000	175 000	1 400 000
2.2) Étudier les technologies de traitement de la matière organique afin que celle-ci soit traitée dans la MRC de L'Érable						0
2.3) Accompagner des commerces (restaurants et épicerie) dans l'implantation d'un système de récupération des matières organiques			500	500	500	1 500
2.4) Favoriser l'herbicyclage en diffusant de l'information et en subventionnant la conversion des tondeuses à gazon		2 500	2 500	2 500	2 500	10 000
2.5) Organiser des ateliers – conférences dans les écoles de la MRC	1 500	500	500	500	500	3 500
2.6) Publiciser des informations pour une meilleure gestion citoyenne des déchets putrescibles (1)		250	250	250	250	1 000
3) Mesures pour les encombrants						
3.1) Publiciser le service de collecte bimensuelle des encombrants (1)		250	250	250	250	1 000
4) Mesure pour les résidus domestiques dangereux						
4.1) Activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISE) concernant les résidus domestiques dangereux (1)		250	250	250	250	1 000
4.2) Encourager l'implantation de lieux de dépôt pour les RDD						
4.3) Participation à la journée Normand Maurice		1 000	1 000	1 000	1 000	4 000
5) Mesure pour les textiles						
5.1) Soutenir et consolider le réseau des comptoirs vestimentaires						0

5.2) Implantation de nouveaux lieux de dépôt pour les textiles						0
6) Mesures pour les déchets ultimes						
6.1) Réduire la fréquence de collecte des ordures		(25 000)	(50 000)	(50 000)	(50 000)	(175 000)
6.2) Apposer des autocollants sur les bacs à récupération afin de montrer une liste des matières recyclables		5 000				5 000
6.3) Soutenir et promouvoir les projets de récupération de la tubulure d'érablière						0
6.4) Faire un inventaire des lieux de dépôt sauvages						0
6.5) Maintenir et promouvoir le programme de financement pour les couches lavables		5 000	5 000	5 000	5 000	20 000
6.6) Diffuser de l'information sur les bons coups des ICI et des événements publics à l'égard de la gestion des matières résiduelles (1)		250	250	250	250	1 000
7) Mesures pour les déchets du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition						
7.1) Inclure une clause de récupération des résidus de construction lors d'un contrat municipal						0
7.2) Élaborer un guide virtuel de gestion des matières résiduelles pour les résidus de CRD incluant un bottin des ressources locales et régionales		750				750
7.3) Faciliter la collecte des petits RDD				5 000	5 000	10 000
8) Mesures concernant les boues septiques						
8.1) Réglementation sur la vidange des fosses septiques						0
8.2) Étude pour le regroupement régional pour la gestion des boues de fosses septiques				25 000		25 000
8.3) Regroupement régional pour la gestion des boues de fosses septiques						0
9) Mesures générales concernant la gestion des matières résiduelles et la réglementation						
9.1) Regroupement des activités de communication en lien avec la gestion des matières résiduelles (2)		10 000	10 000	10 000	10 000	40 000

9.2) Restriction de jeter des matières recyclables						0
9.3) Restriction de jeter des résidus verts						0
9.4) Effectuer une veille technologique pour l'implantation d'une technologie « <i>pay as you throw</i> »						0
9.5) Réaliser une caractérisation des matières envoyées à l'enfouissement					20 000	20 000
10) Mesures de suivi et d'application du plan de gestion						
10.1) Comité de suivi du PGMR						0
10.2) Rapport de suivi du PGMR						0
10.3) Embaucher une ressource permanente (2)		60 000	60 000	60 000	60 000	240 000
	802 000	158 750	225 500	255 500	262 000	1 703 750

(1) Ces actions pourront être réalisées en parallèle. Par exemple, la parution d'un article dans un journal local pourrait traiter de plusieurs sujets. Ils se partagent donc un montant global de 6 000 \$ pour diffuser de l'information dans divers médias.

(2) Voir annexe #2

6.11.2 Revenus estimés

Tableau 58 : Revenus estimés

	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles	223 852	223 852	223 852	223 852	223 852	1 119 258
Régime de compensation pour la collecte sélective	567 295	567 295	567 295	567 295	567 295	2 836 474
Programme de récupération hors foyer des matières recyclables (mesure 1.6)				1 000	1 000	1 000
Total	793 162	793 163	793 164	793 165	793 166	3 965 822

7. ANNEXE

7.1 ANNEXE 1

Quantités facturées aux municipalités

Collecte municipale

Enfouissement

Tableau 59 : Enfouissement municipal

Municipalités	Pop.	Quant. enfouie (t)	Quant. enfouie / hab (t)
Laurierville	1 433	381,19	266,01
Saint-Pierre-Baptiste	512	129,65	253,22
Paroisse Plessisville	2 727	694,1	254,53
Lyster	1 672	405,97	242,81
Princeville	5 892	1489,57	252,81
Inverness	844	246,89	292,52
Notre-Dame-de-Lourdes	712	182,28	256,01
Plessisville	6 802	1651,03	242,73
Ste-Sophie-d'Halifax	686	166,51	242,73
St-Ferdinand	2 102	532	253,09
Villeroiy	470	125,96	268,00
Total	23 852	6005,15	251,77

Recyclage

Tableau 60 : Collecte municipale des matières recyclables

Municipalités	Pop.	Quant. Récup. (t)	Quant.Récup. / hab (t)
Laurierville	1 433	123,44	86,14
Saint-Pierre-Baptiste	512	46,17	90,18
Paroisse Plessisville	2 727	256,65	94,11
Lyster	1 672	139,05	83,16
Princeville	5 892	588,26	99,84

Inverness	844	77,79	92,17
Notre-Dame-de-Lourdes	712	63,52	89,21
Plessisville	6 802	727,67	106,98
Ste-Sophie-d'Halifax	686	60,88	88,75
St-Ferdinand	2 102	270,35	128,62
Villeroy	470	45,54	96,89
Total	23 852	2399,32	100,59

Résidus verts

Tableau 61 : Collecte municipale des résidus verts

Municipalités	Résidus verts (t)
Laurierville	n.d.
Saint-Pierre-Baptiste	n.d.
Paroisse Plessisville	84,92
Lyster	n.d.
Princeville	502,83
Inverness	n.d.
Notre-Dame-de-Lourdes	n.d.
Plessisville	451
Ste-Sophie-d'Halifax	n.d.
St-Ferdinand	n.d.
Villeroy	n.d.
Total	1038,75

Résidus domestiques dangereux

Tableau 62 : Collecte municipale des résidus domestiques dangereux

Municipalités	RDD (kg)
Laurierville	535
Saint-Pierre-Baptiste	226,5
Paroisse Plessisville	1547

Lyster	1643
Princeville	12555
Inverness	n.d.
Notre-Dame-de-Lourdes	n.d.
Plessisville	4096
Ste-Sophie-d'Halifax	n.d.
St-Ferdinand	n.d.
Villeroy	n.d.
Total	20602,50

Encombrants

Tableau 63 : Collecte municipale des encombrants

Municipalités	Encombrants(t)
Laurierville	18
Saint-Pierre-Baptiste	10
Paroisse Plessisville	41
Lyster	11,5
Princeville	N.D.
Inverness	13
Notre-Dame-de-Lourdes	n.d.
Plessisville	410
Ste-Sophie-d'Halifax	10
St-Ferdinand	24
Villeroy	12
Total	549,50

7.2 ANNEXE 2

Dans un contexte où les défis liés à la gestion des matières résiduelles s'accroîtront en difficulté et où le personnel des municipalités est déjà surchargé, la MRC pourrait être appelée à jouer un rôle plus important afin de soutenir les municipalités. L'implantation de la collecte des matières organiques, la redistribution des redevances et les enjeux financiers liés aux matières résiduelles exigent une gestion toujours plus serrée.

Actuellement, la MRC n'a qu'une seule responsabilité définie par le gouvernement du Québec quant aux matières résiduelles, qui est celle de produire un plan de gestion des matières résiduelles. Pour affronter les défis qui viennent, la MRC pourrait être amenée à prendre des responsabilités qui permettront d'accroître l'efficacité de la gestion des matières résiduelles, tout en garantissant aux municipalités la souplesse d'une gestion municipale des déchets.

Pour obtenir ce résultat, les activités de communication et de sensibilisation seraient centralisées à la MRC de L'Érable afin que toutes les municipalités, même les peu peuplées, puissent bénéficier de produits de communication efficaces. Cette action prend encore plus d'importance si l'on envisage la perspective d'implanter une collecte de la matière organique, car il faudra informer et sensibiliser les populations de la MRC. Les appels d'offres pour la collecte des matières résiduelles continueront à être attribués par municipalité. Toutefois, de la même manière que l'appel d'offres pour les contrats de 2012-2016, il sera rédigé par la MRC. Par ailleurs, la MRC sera le soutien technique des municipalités pour des questions en lien avec la gestion des matières résiduelles. L'

Nous proposons donc :

- Que les activités de communication, de sensibilisation et d'éducation soient regroupées au niveau de la MRC;

- Que la MRC soutienne les municipalités sur des enjeux techniques et financiers quant à la gestion des matières résiduelles;

- Que la MRC se charge de la rédaction et de la gestion des appels d'offres, bien que les contrats continuent à être octroyés par municipalité;

Ces responsabilités s'ajouteront à celles déjà existantes de réaliser le plan de gestion des matières résiduelles tous les cinq ans.

Budget :

Coûts

Ressources humaines : 60 000 \$ / année

Budget estimé pour couvrir les responsabilités : 10 000 \$ / année

PROJET